



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

LE PLAN D'ACTION

VERSION SEPTEMBRE
2025

MORGANE LURASKI

Table des matières

PRIORITE 0 – LES 3 AXES STRATEGIQUES.....	3
P0.A1 – Animer et coordonner la transition	4
P0.A2 – Eduquer, sensibiliser et accompagner l'émergence des projets portés par les entreprises et les habitants	6
P0.A3 – Communiquer et faire rayonner la transition sur le territoire	8
PRIORITE 1 – RENOVER LES BATIMENTS	9
P1.A1 – Accélérer la rénovation énergétique du parc privé.....	10
P1.A2 – Maintenir les dispositifs d'aide au changement de systèmes de chauffage pour les particuliers et les entreprises.....	13
P1.A3 – Viser l'exemplarité pour la performance des bâtiments publics communautaires et communaux.....	17
PRIORITE 2 – DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	20
P2.A1 – Coordonner la dynamique de développement des EnR sur le territoire	21
P2.A2 – Etudier la faisabilité d'une aide financière ou technique à l'installation solaire pour les particuliers et entreprises	24
P2.A3 – Soutenir la production locale de chaleur et de gaz décarbonés	26
PRIORITE 3 – TRANSPORTS ET MOBILITE	29
P3.A1 Développer les mobilités actives	30
P3.A2 – Poursuivre le développement des services de transport en commun	33
P3.A3 – Rationnaliser l'usage de la voiture individuelle avec des véhicules mieux remplis et moins polluants	35
P3.A4 – Agir pour un transport de marchandises plus sobre et moins polluant	39
PRIORITE 4 – PRESERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITE	41
P4.A1 – Préserver la quantité et la qualité des ressources en eau	42
P4.A2 – Réduire les pressions sur les milieux naturels	47
PRIORITE 5 – S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	50
P5.A1 – Améliorer la résilience des forêts : lutter contre les risques de dépérissement et de feux de forêt	51
P5.A2 – Préserver et adapter les filières agricoles du territoire	54
P5.A3 – Adapter les filières économiques du territoire (tourisme et autres filières économiques locales)	58
PRIORITE 6 – GERER LES RISQUES ET PROTEGER LA POPULATION	60
P6.A1 – Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs	61
P6.A2 – Maintenir les actions territoriales en matière de préservation de la qualité de l'air.....	64



PRIORITE 0 – LES 3 AXES STRATEGIQUES

1. ANIMER ET COORDONNER LA TRANSITION
2. EDUQUER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DES PROJETS PORTES PAR LES ENTREPRISES ET LES HABITANTS
3. COMMUNIQUER ET FAIRE RAYONNER LA TRANSITION SUR LE TERRITOIRE

Action**P0.A1 – Animer et coordonner la transition****Contexte et enjeux**

Dans le cadre du PCAET, la CCPMB se place comme chef de file de la transition écologique sur son territoire. Néanmoins, au regard notamment de ses compétences, la collectivité doit nécessairement accompagner l'appropriation du document par les communes. Pour cela, une méthodologie de travail, qui démarrera après les élections municipales de 2026, permettra de décliner le PCAET de manière opérationnelle à l'échelle des communes. Cette démarche se fixe cinq objectifs :

- ▶ Renforcer l'appropriation du PCAET par les communes ;
- ▶ Susciter une appropriation locale des enjeux climat-air-énergie ;
- ▶ Identifier des actions concrètes à l'échelle de chaque commune ;
- ▶ Structurer un plan d'action communal cohérent avec les objectifs du PCAET intercommunal ;
- ▶ Mobiliser et partager les ressources et partenaires nécessaires à leur mise en œuvre.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Lancement du « Tour des communes »***Nouveau*

La première étape de la méthodologie proposée par la CCPMB sera le lancement d'un « Tour des communes ». L'objectif de ces rencontres sera de faire un rappel de la démarche PCAET, notamment à la suite des élections, auprès des élus et des agents, puis de leur présenter le diagnostic et la stratégie du PCAET. La présentation permettra également de passer en revue les actions communales existantes ou en projet.

Objectif PCAET

- ▶ 100 % des communes accompagnées

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : Moyens actuels

Indicateur d'impact

- ▶ Evaluation des gains d'émission GES, polluants atmosphériques
- ▶ Evaluation des pratiques d'adaptation des communes

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de participants élus et agents

Mesure 2**Co-construction du plan d'action communal***Nouveau*

La deuxième étape sera la construction d'un plan d'action communal. Chaque commune identifiera 3 à 5 actions prioritaires (mobilité, bâtiment, biodiversité, énergie, eau, etc.) qu'elles souhaitent mettre en œuvre sur 1 à 5 ans.

Objectif PCAET

- ▶ 100 % des communes accompagnées

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : Moyens actuels

Indicateur d'impact

- ▶ Evaluation des gains d'émission GES, polluants atmosphériques
- ▶ Evaluation des pratiques d'adaptation des communes

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de Plan communaux réalisés
- ▶ Nombre d'actions réalisées
- ▶

Mesure 3**Appui technique et financier de la CCPMB****Nouveau**

Pour accompagner la mise en œuvre des plans d'actions communaux, la CCPMB apportera un appui technique et financier comprenant :

- ▶ Une ingénierie de projet (définition, montage, planification)
- ▶ Une ingénierie financière (recherche de cofinancements - Fonds vert, DSIL, Agence de l'eau, ADEME, etc.)
- ▶ Des actions de formation et de mise en réseau (webinaires, visites, ateliers inter-communes, experts)
- ▶ Un suivi régulier des projets et un appui à la communication sur les actions engagées.

Objectif PCAET

- ▶ 100 % des communes accompagnées

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : Moyens actuels

Indicateur d'impact

- ▶ Evaluation des gains d'émission GES, polluants atmosphériques
- ▶ Evaluation des pratiques d'adaptation des communes

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre d'actions réalisées
- ▶ Nombre de participants élus et agents

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3						

Action

P0.A2 – Eduquer, sensibiliser et accompagner l'émergence des projets portés par les entreprises et les habitants

Contexte et enjeux

Les enjeux climatiques et le contexte international actuel confirment la nécessité d'une action locale, s'appuyant sur une évolution des modes de vie et des comportements des citoyens. La réduction des émissions de gaz à effet de serre repose avant tout sur la diminution de la consommation d'énergie directe (chauffage, climatisation, équipements, déplacements, gestion des déchets) et indirecte (liée à la consommation de biens manufacturés). Ces évolutions s'inscrivent dans un changement structurel des modes de vie. Parallèlement, la crise climatique se conjugue à une crise de la biodiversité, avec une érosion des écosystèmes à un rythme sans précédent. Ces deux dynamiques s'autoalimentent. Les modes de vie actuels ne sont plus soutenables. Le **partage de ces constats scientifiques à l'échelle de la société est indispensable pour accompagner les politiques publiques** dans la transformation des modes de vie et de production. Le niveau local constitue un levier d'action pertinent pour informer, sensibiliser et former à ces enjeux. La CCPMB souhaite agir comme un relai de proximité pour **sensibiliser** en particulier deux cibles : **les citoyens dans leur ensemble et les jeunes publics en particulier**.

Au-delà de la sensibilisation des publics du territoire, la CCPMB souhaite également **accompagner les acteurs qui s'engagent dans la transition écologique**. Si de nombreuses aides et dispositifs existent pour soutenir ces projets, un déficit de mobilisation et de visibilité demeure, notamment chez les acteurs de proximité (citoyens, petites entreprises, associations ou communes). La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) souhaite donc engager une démarche proactive d'**accompagnement de terrain**, fondée sur le principe de l'« aller vers ». Le concept d'« aller vers », issu du champ du travail social, désigne une démarche visant à ne pas attendre que publics viennent, mais d'aller au-devant des porteurs d'initiatives.

Cette action vise à renforcer la culture écologique sur le territoire, à encourager les comportements et les projets compatibles avec les objectifs de transition, et à contribuer activement à la protection de la nature et de la biodiversité locale.

CCPMB – Pilote

Mesure 1 Sensibiliser le jeune public par des animations en milieu scolaire <i>En cours</i> La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc propose aux écoles et aux collèges du territoire de nombreuses animations nature (sans contrepartie financière). Elles sont en lien avec les programmes scolaires, pour les classes de la maternelle à la 3e. Ces animations se font soit en classe, soit sur le terrain. Une manière originale pour faire découvrir aux élèves le monde qui les entoure et l'environnement dans lequel ils grandissent.	Objectif PCAET ▶ 100% des établissements scolaires volontaires en bénéficient Budget ▶ 97 700 € / an Indicateur d'impact ▶ NA Indicateur de réalisation ▶ Nombre d'animations réalisées ▶ Nombre de classes et établissements bénéficiaires ▶ Nombre d'enfants bénéficiaires
Mesure 2 Formation santé-environnement pour les adultes encadrants en milieu scolaire <i>En cours</i> Dans le prolongement de son engagement historique en faveur de la qualité de l'air et de la santé environnementale, la CCPMB souhaite initier un programme d'éducation des encadrants périscolaires aux liens entre santé et environnement (alimentation, air intérieur, nature, écrans...). Ce projet, co-construit avec les structures d'accueil, vise à structurer une offre de formation et d'accompagnement adaptée et durable, en s'appuyant notamment sur l'expertise de partenaires spécialisés. Il viendra compléter l'action déjà engagée auprès des scolaires par les animateurs du service interne d'éducation à l'environnement.	Objectif PCAET ▶ Former et accompagner des structures sur toutes les communes du territoire Budget ▶ 25 000 € / an Indicateur d'impact ▶ NA Indicateur de réalisation ▶ Nombre de structures bénéficiaires ▶ Nombre d'adultes encadrants formés ▶ Nombre de projet éducatifs créés

Mesure 3 Sensibiliser le grand public sur la préservation de la nature <i>En cours</i> La CCPMB met en place un programme d'animations durant les vacances scolaires en s'appuyant sur des animateurs pour faire découvrir la biodiversité et les écosystèmes de montagnes, comment les appréhender et comment les préserver. Elle réalise une politique de sensibilisation globale sur le pastoralisme, la forêt, la cohabitation dans les milieux naturels (formations pour les professionnels, projections, etc.).	Objectif PCAET ► Réaliser une sensibilisation tous publics sur la préservation des milieux naturels Budget ► 65 000 € / an ► + Budget conjoint avec la mesure 1 Indicateur d'impact ► NA Indicateur de réalisation ► Nb de personnes sensibilisées ► Nb d'animations réalisées ► Nombre d'actions de sensibilisation sur les milieux naturels
Mesure 4 Mise en œuvre une démarche « aller vers » pour le public socio-professionnels <i>Nouveau</i> Pour soutenir les initiatives d'entreprises du territoire, la CCPMB étudiera la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement méthodologique et/ou financier parmi les dispositifs suivants : ► appel à manifestation d'intérêt (AMI) ► appel à Projets (AAP) pour encourager des projets innovants. ► soutien à la création de réseaux d'entreprises engagées ou d'un label local ► organisation de cycles de conférences thématiques (sobriété énergétique, consommation responsable, adaptation en montagne)	Objectif PCAET ► Des projets accompagnés sur toutes les communes du territoire Budget ► 100 000 à 200 000 € (selon ambition et dispositif choisi) Indicateur d'impact ► NA Indicateur de réalisation ► Nombre de projets soutenus / réalisés ► Nombre de conférences réalisées, le cas échéant
Mesure 5 Mise en œuvre une démarche « aller vers » pour le public habitant <i>Nouveau</i> Pour soutenir les initiatives citoyennes, la CCPMB étudiera la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement méthodologique et/ou financier parmi les suivants : ► appel à manifestation d'intérêt (AMI) ► appel à Projets (AAP) pour identifier des projets pilotes, ► organisation de cycles de conférences thématiques (sobriété énergétique, consommation responsable, adaptation en montagne, etc.).	Objectif PCAET ► Des projets accompagnés sur toutes les communes du territoire Budget ► 100 000 à 200 000 € (selon ambition et dispositif choisi) Indicateur d'impact ► NA Indicateur de réalisation ► Nombre de projets soutenus / réalisés ► Nombre de conférences réalisées, le cas échéant

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
► Développement durable ► Développement économique (public entreprise)	► CCI ► CMA ► Inspection de l'éducation nationale ► Communes ► Gestionnaires des espaces naturels

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1	Maintien des actions en cours					
Mesure 2	Maintien des actions en cours					
Mesure 3	Maintien des actions en cours					
Mesure 4		Etude	Mise en œuvre			
Mesure 5		Etude	Mise en œuvre			

Action**P0.A3 – Communiquer et faire rayonner la transition sur le territoire****Contexte et enjeux**

La transition énergétique et écologique repose sur des changements concrets portés par les collectivités, les entreprises et les citoyens à l'échelle locale. Toutefois, ces actions demeurent souvent peu visibles, insuffisamment partagées ou mal comprises. Ce déficit de communication nuit à la reconnaissance des efforts engagés, freine l'adhésion du public et limite l'essaimage des bonnes pratiques. L'action publique en particulier souffre encore trop fréquemment d'un manque de valorisation.

Dans le cadre du PCAET, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) souhaite faire de la communication un levier stratégique de transformation et de mobilisation territoriale. Il s'agit non seulement de rendre visibles les projets en cours, mais aussi de redonner du sens à l'action publique en mettant en valeur les résultats, les engagements et les réussites collectives. Cette action vise ainsi à :

- ▶ Développer une stratégie de communication intercommunale, associant les communes et les offices de tourisme, pour valoriser les actions de transition sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Créer une cellule de communication mutualisée à l'échelle de la CCPMB pour coordonner les messages, relayer les projets et animer les réseaux d'acteurs engagés.
- ▶ Mettre en place une signalétique territoriale visible (label "Commune engagée pour le climat" par exemple) afin d'identifier et de valoriser les collectivités actives dans la transition.
- ▶ Soutenir l'essaimage des bonnes pratiques en facilitant les échanges entre territoires et en organisant des temps de rencontre, de témoignage et de retours d'expérience.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Améliorer le rayonnement territorial et l'essaimage des bonnes pratiques**

- ▶ Développement d'une stratégie de communication partagée
- ▶ Création d'une cellule de communication intercommunale
- ▶ Mise en place de signalétiques visibles
- ▶ Facilitation des rencontres entre territoires
- ▶ Soutien et relai des réseaux locaux d'acteurs engagés pour mutualiser les bonnes pratiques

Objectif PCAET

- ▶ Adoption d'une stratégie de communication collective sur la transition écologique du territoire

Budget

- ▶ 18 000€ (Expertise en stratégie de communication)

Indicateur d'impact

- ▶ Meilleure visibilité des actions de transitions menées par les collectivités et leurs partenaires

Indicateur de réalisation

- ▶ Stratégie de communication co-écrite entre l'intercommunalité et les communes
- ▶ Nombre de campagnes de communication communes
- ▶ Affichage et charte graphique commune

Pilotage et ressources**Service pilote**

- ▶ Service communication

Partenaires

- ▶ Communes
- ▶ Offices de tourisme

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						



PRIORITE 1 – RENOVER LES BATIMENTS

1. ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE
2. MAINTENIR LES DISPOSITIFS D'AIDES AU CHANGEMENT DE SYSTEMES DE CHAUFFAGE POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES
3. VISER L'EXEMPLARITE POUR LA PERFORMANCE DES BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX

Action**P1.A1 – Accélérer la rénovation énergétique du parc privé**

Orientation 1 : Renforcer l'efficacité énergétiques des résidences principales et secondaires et favoriser la sobriété énergétique

Contexte et enjeux

Le secteur résidentiel est le premier secteur consommateur d'énergie du territoire (529 GWh en 2022, 42% des consommations) et est responsable de 29% des émissions de GES, soit 66 ktCO₂e en 2022. La rénovation énergétique des logements constitue le principal levier pour réduire les consommations énergétiques, et par conséquent les émissions de GES. Pour cela, il s'agit à la fois de massifier les rénovations, en ciblant en priorité les logements les plus énergivores, et d'en assurer la qualité afin de garantir des baisses de consommation et une amélioration du confort. Au-delà des enjeux d'atténuation du changement climatique, agir sur la rénovation des logements participe également à la politique globale d'amélioration de l'habitat en contribuant à lutter contre la précarité énergétique et en renforçant le confort d'été.

L'action devra porter en priorité sur les résidences principales les plus énergivores pour viser une rénovation de 30% du parc en 2030 et 100% en 2050, en privilégiant autant que possible les rénovations globales performantes. Par ailleurs, l'atteinte des objectifs du secteur résidentiel ne pourra pas être assurée sans un renforcement des actions à destination des propriétaires de résidences secondaires. Elles représentent 52% du parc total de logements. Ainsi, une rénovation de 15% des résidences secondaire est attendue à horizon 2030 et de 50% à horizon 2050.

Action phare du PCAET#1 de la CCPMB, la collectivité a mis en place en 2019 la plateforme CaseRénov. Elle guide et oriente les ménages vers des travaux de rénovation énergétique. Depuis son lancement, le service s'est étoffé avec le recrutement d'un deuxième conseiller énergie habitat. Entre 2019 et 2023, 256 dossiers ont été traités par le service, donnant lieu à 606 363 € d'aides et montant total de travaux supérieur à 10,7 M€.

L'objectifs de cette action est de maintenir les services en place pour CaseRénov (prêt de thermokit, aides financières aux travaux, accompagnement personnalisé) et de renforcer ce dispositif avec de nouveaux service :

- ▶ Intégrer la ventilation dans les aides individuelles ;
- ▶ Intégrer l'amélioration du confort d'été dans les aides individuelles ;
- ▶ Intégrer une bonification pour l'emploi de matériaux d'isolation biosourcés pour les aides individuelles ;
- ▶ Aider les foyers modestes et très modestes et logements indignes.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Faire évoluer l'accompagnement des particuliers à la rénovation****En cours**

Opérationnelle depuis 2019, la Plateforme Territoriale CaseRénov guide et oriente les ménages vers des travaux de rénovation énergétique. Dans le cadre de la mise en place du Pacte Territorial France Rénov', le service CaseRénov est en charge du volet d'information et de conseils aux particuliers en jouant le rôle d'Espace Conseil Rénov'.

A côté du dispositif d'aides national (Ma Prime Rénov'), la CCPMB propose également des aides locales à la rénovation énergétique. Le service Case Rénov' accompagne les ménages via un "passeport thermique" ou audit énergétique pour réaliser des préconisations de travaux de rénovations aux ménages (isolation, changement de mode de chauffage...). Le service met également à disposition un "thermokit" (mallette avec caméra thermique pour identifier les déperditions de chaleur) pour la réalisation de diagnostic thermique autonome.

- Depuis son lancement, le service s'est étoffé avec le recrutement d'un deuxième conseiller énergie habitat.
- Entre 2019 et 2023, 256 dossiers ont été traités par le service donnant lieu à 606 363 € d'aides et montant total de travaux supérieur à 10,7 M€.

Objectif PCAET

- ▶ 1 300 rénovations/an entre 2022 et 2050
- ▶ Rénover 75 % du parc résidentiel d'ici 2050
100% du parc de résidences principales
50% du parc de résidences secondaires

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 3,7 M€/an (Pacte Territorial)
- ▶ **Passeport thermique** : 25 k€ / an
- ▶ **Audit copro** : 50 k€

Indicateur d'impact

- ▶ Evolution des émissions de GES du secteur [ORCAE]
- ▶ Evolution des émissions de polluants [ATMO/ Service Habitat]
- ▶ Economie de consommation énergétique [Service Habitat]

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de logements rénovés
- ▶ Performance énergétique des rénovations accompagnées
- ▶ Nb de foyers bénéficiaires
- ▶ Type de rénovations réalisées
- ▶ Subventions allouées en €

L'objectif de la mesure est d'adapter le dispositif Case Rénov' suite à la réalisation d'un audit interne :

- Accompagner les copropriétés de plus de 4 lots (petites copropriétés).
- Mieux inclure les copropriétés et les résidences secondaires (les publics cibles vs bénéficiaires effectifs)
- Adapter les barèmes d'attribution des aides (cumul des lots, rénovation massive...)

Mesure 2

Intégrer le confort d'été, la ventilation, la qualité de l'air et l'emploi de matériaux biosourcés aux aides en places

Nouveau

Face aux vagues de chaleur en période estivale, il est devenu essentiel de réfléchir aux solutions pour bien vivre dans son logement en été, en limitant le recours à la climatisation. L'amélioration du confort d'été peut passer par exemple par l'installation de brise-soleil orientables.

L'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) est primordiale pour évacuer et renouveler l'air des logements le plus efficacement possible. A ce titre, les dispositifs de ventilation ont été intégrés aux aides nationales MaPrimeRénov'. L'objectif de cette mesure est d'intégrer la ventilation dans les équipements éligibles aux aides locales CaseRénov'.

Actuellement, il n'y a pas d'aides nationales pour l'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés, pourtant leur durée de vie et leur efficacité sont plus fortes que celles des isolants classiques. Ils permettent par ailleurs d'améliorer le bilan GES du territoire en contribuant au stockage du carbone. Or, leur coût d'achat reste toujours plus élevé, bien que l'écart tende à diminuer. Il est relevé que lors de rénovations, leur utilisation peut être plus compliquée car ils sont plus lourd et plus volumineux. Cela génère du temps de main d'œuvre supplémentaire. Le choix de ces matériaux mérite ainsi d'être encouragé.

Dans la lignée de l'évolution des dispositifs d'aides nationaux (MaPrimeRénov'), l'objectif de cette mesure est d'intégrer la problématique du confort d'été et de la ventilation dans les équipements de travaux éligibles aux aides locales CaseRénov'. Par ailleurs, la CCPMB intégrera également un bonus pour l'emploi de matériaux d'isolation biosourcés dans les aides locales CaseRénov'. Le projet de développement d'une matériauuthèque sur le territoire, inscrit au PLPDMA 2024 participera également à cette action.

Objectif PCAET

- ▶ Limiter les problèmes d'humidité dans le bâtiment et préserver la qualité de l'air intérieur.
- ▶ Limiter le recours à la climatisation sur le territoire

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 3,7 M€/an (Pacte Territorial)
- ▶ **Passeport thermique** : 25 k€/ an
- ▶ **Audit copro** : 50 k€

Indicateur d'impact

- ▶ Evolution du confort d'été des ménages bénéficiaires [Enquête satisfaction]
- ▶ Evolution de la consommation d'énergie due à la climatisation dans le secteur résidentiel

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de rénovations accompagnées qui intègrent la ventilation, le confort d'été et des matériaux biosourcés
- ▶ Nb de foyers bénéficiaires
- ▶ Subventions allouées en €

Mesure 3**Lutter contre la précarité énergétique***En cours*

Dans le PLH 2022-2028, des cibles spécifiques ont été retenues, nécessitant un accompagnement particulier. Le Pacte territorial est un document cadre qui permet de mobiliser des moyens pour agir sur ces cibles de façon complémentaire avec CaseRénov. La CCPMB a été autorisée à élaborer son propre Pacte Territorial France Rénov.

La mise en œuvre du Pacte Territorial de la CCPMB sera réalisée en interne avec le recrutement d'un conseiller supplémentaire en 2026. Il s'agit d'accompagner des foyers modestes et très modestes, des foyers intermédiaires et supérieurs, des logements indignes, et des copropriétés de plus de 4 lots. Est visée également l'adaptation du logement au vieillissement.

Objectif PCAET

- ▶ Atteindre les objectifs fixés dans le Pacte Territorial soit :
 - 108 logements Propriétaires Occupants (PO) modestes/ très modestes rénovés,
 - 8 logements Propriétaires Bailleurs modestes/très modestes rénovés
 - 18 logements PO indignes rénovés
 - 2 Logements Habitat Indigne P Bailleurs rénovés.

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 3,7 M€/an (Pacte Territorial)
- ▶ **Passeport thermique** : 25 k€/ an
- ▶ **Audit copro** : 50 k€

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de réhabilitation des logements insalubres
- ▶ Economies réalisée (théoriques, sur facture ou données de consommation)

Indicateur de réalisation

- ▶ Atteindre les objectifs fixés dans le Pacte Territorial (cf. Objectifs de la mesure)
- ▶ Nombre de foyers bénéficiaires
- ▶ Subvention allouée en €

Mesure 4**Animer des campagnes de sensibilisation et d'information à destination des particuliers***Nouveau*

Le volet 1 « Dynamique territoriale » du Pacte Territorial France Rénov' de la CCPMB, signé en 2024, porte sur l'animation territoriale de la rénovation. Il vise à **mobiliser l'ensemble des ménages**, dont les très modestes, modestes et intermédiaires identifiés comme publics cibles, pour inciter à la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement. Ces actions sont portées par les services en régie de Case Rénov'. Les publics prioritairement visés sont :

- ▶ Les ménages modestes et très modestes,
- ▶ Les ménages en perte d'autonomie ou en situation de handicap,
- ▶ Les propriétaires de logements passoires thermiques,
- ▶ Les logements locatifs non décents ou insalubres,
- ▶ L'habitat indigne de propriétaires occupants,
- ▶ Les propriétaires bailleurs,
- ▶ Les copropriétés.

Objectif PCAET

- ▶ Animer des campagnes de sensibilisation dans 100% des communes
- ▶ Au moins 1 réunion publique par commune et par an

Budget

- ▶ **Réunion publique** : 10 k€/an

Indicateur d'impact

- ▶ Evolution du nombre de contact au service Case Rénov

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de réunions publiques organisées
- ▶ Nombre de commune touchées
- ▶ Nombre de campagne de sensibilisation

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Service Habitat	▶ ANAH ▶ Haute Savoie Rénovation Energétique ▶ Région AURA ▶ ADIL ▶ CAUE

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3						
Mesure 4						

Action**P1.A2 – Maintenir les dispositifs d’aide au changement de systèmes de chauffage pour les particuliers et les entreprises**

Orientation 1 : Renforcer l’efficacité énergétiques des résidences principales et secondaires et favoriser la sobriété énergétique

Orientation 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments tertiaire en étant exemplaire sur les bâtiments publics

Contexte et enjeux

Le secteur résidentiel représente 29% des émissions de GES du territoire en 2022. Il est également le principal contributeur aux émissions de particules fines, en émettant près de 75% des PM_{2,5} et 75% des PM₁₀. Concernant les émissions de GES, les modes de chauffages au fioul et au gaz sont les principales causes d’émissions. Concernant les émissions de polluants, c’est la combustion énergétique pour couvrir les besoins de chauffage, et notamment via la combustion du bois, qui génère les particules en suspension. Pour limiter ces émissions, l’action doit donc se porter en priorité sur le remplacement des systèmes de chauffage au fioul et au bois peu performants.

La CCPMB a déjà mis en place deux dispositifs pour accompagner les ménages dans la conversion de leur système de chauffage :

- ▶ Fonds Air Fioul : Changement de système chauffage fioul pour les particuliers
- ▶ Fonds Air Gaz : Remplacement de chauffage bois ou fioul par une chaudière gaz pour les particuliers
- ▶ Fonds Air Bois : Remplacement d’un ancien appareil de chauffage au bois par des systèmes plus performant, moins émetteurs.

L’emploi dans la CC du Pays du Mont Blanc est particulièrement tertiairisé avec 82% des emplois du territoire (INSEE 2022). Spécificité du territoire, le secteur du tourisme occupe une place importante dans cette activité. Le secteur tertiaire est le deuxième secteur consommateur d’énergie du territoire (380 GWh en 2022, 30% des consommations). Les consommations énergétiques et émissions de ce secteur sont principalement liées aux bâtiments. Or, à la suite de la publication du « décret tertiaire », conformément à la loi Elan, tous les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² sont désormais tenus de respecter une double obligation :

- Réduire leur consommation d’énergie,
- Et afficher les résultats obtenus.

Cette mesure marque l’entrée du secteur tertiaire dans une nouvelle ère d’éco-responsabilité, en réponse à l’urgence climatique. Pour rappel, le décret a pour objectif de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires en France de 40% d’ici 2030, 50% d’ici 2040 et 60% d’ici 2050.

Actuellement la CCPMB propose 3 fonds différents pour les entreprises : CaseRénov, Fonds Air Entreprises et l’aide aux commerçants.

L’action consiste ainsi à maintenir les dispositifs en place pour accélérer la sortie du fioul et le remplacement des systèmes de chauffage au bois peu performant et dégradant fortement la qualité de l’air pour le secteur résidentiel. Par ailleurs, pour les logements avec des besoins de chauffage faibles, par exemple après une rénovation énergétique, l’installation d’une pompe à chaleur peut constituer une solution efficace. L’intégration des aides aux énergies renouvelables au dispositif CaseRénov permettra ainsi d’accélérer la décarbonation du secteur résidentiel. Pour le secteur tertiaire, les trois dispositifs actuels à destination des entreprises seront harmonisés.

CCPMB – Pilote

Mesure 1

Maintenir les aides aux particuliers pour le remplacement des systèmes de chauffage*En cours*

Le fioul et le bois sont les modes de chauffage majoritaires des logements de la CCPMB, représentant respectivement 35% et 25% des consommations nécessaires au chauffage.

Le fioul est une énergie fossile dont la combustion émet une grande quantité de gaz à effet de serre et contribue à la dégradation de la qualité de l'air. De son côté, s'il permet l'utilisation d'une ressource naturelle, considérée comme renouvelable, le chauffage au bois a un impact très important sur la qualité de l'air du territoire. Cet impact dépend de la forme sous laquelle le bois est utilisé, des pratiques individuelles et surtout du type d'appareils de combustion anciens ou peu performants.

Pour réduire les consommations énergétiques nécessaires à couvrir les besoins de chaleur dans les logements, et les émissions qu'elles induisent, la CCPMB a mis en place le Fonds Air Transition Fioul (235 dossiers subventionnés depuis 2021) et le Fonds Air Gaz. L'objectif de ces deux fonds est d'apporter une aide pour le remplacement des systèmes de chauffage au fioul ou au bois peu performants. L'objectif de cette mesure est de maintenir ces deux dispositifs sur la durée du PCAET.

Objectif PCAET

- ▶ Objectifs Fonds Air Gaz : 30 dossiers / 3 ans (*Convention Air-Gaz GRDF 2025*)
- ▶ Objectifs Fonds Air Fioul : 15 339 logements chauffés au Fioul (*objectif PCAET #1*)

Budget

- ▶ Fonds Air Gaz : 33 k€
- ▶ Fonds Air Fioul : 370 k€

Indicateur d'impact

- ▶ Gain d'émission GES théorique après changement de système de chauffage
- ▶ Gain d'émission PM2.5 & PM10 après changement de système de chauffage

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre d'appareils de chauffage remplacés
- ▶ Nombre de foyers accompagnés
- ▶ Consommation de l'enveloppe budgétaire

Mesure 2

Intégrer les énergies renouvelables thermiques dans les aides aux particuliers*Nouveau*

Aux côtés des dispositifs existants pour les particuliers (Fonds Air Transition Fioul et Fonds Air Gaz), la CCPMB souhaite compléter son offre d'aides aux dispositifs de chauffage vertueux. Sera intégré le soutien pour des systèmes de production de chaleur renouvelables : PAC Air-Eau en relai d'une chaudière, chauffe-eau thermodynamique ou solaire.

Objectif PCAET

- ▶ Créer une aide à l'investissement dans les EnR thermiques (l'objectif de remplacement par an reste à définir)

Budget

- ▶ PAC-AIR-EAU : à définir

Indicateur d'impact

- ▶ Gain d'émission GES théorique après changement de système de chauffage
- ▶ Gain d'émission PM2.5 & PM10 après changement de système de chauffage

Indicateur de réalisation

- ▶ Création de l'aide pour les EnR thermiques
- ▶ Nombre de remplacement d'appareils peu performants par des systèmes EnR

Mesure 3 Simplifier l'accès aux aides transition des entreprises	Objectif PCAET ▶ Rénover 75 % du parc tertiaire Budget ▶ Fonds Air-Entreprise : 150 k€/an (2026) Indicateur d'impact ▶ Gain des émissions de GES et polluants atmosphérique [Service Habitat / ATMO] Indicateur de réalisation ▶ Consommation de l'enveloppe budgétaire ▶ Nombre de dossiers d'entreprises accompagnés ▶ Nb d'appareils de chauffage remplacés
---	--

Nouveau

Actuellement, la CCPMB propose 3 fonds différents pour les entreprises : CaseRénov, Fonds Air Entreprises et aide aux commerçants.

L'objectif de cette mesure est de simplifier et d'harmoniser ces dispositifs par la création d'un fonds unique « Rénovation entreprises » basé sur le principe d'une aide de 20% plafonnée à 40 000 €, à l'image du dispositif en place pour les copropriétés.

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Service Habitat ▶ Service Développement Durable (Mesure 2)	▶ SM3A ▶ GRDF ▶ Régie Municipale Gaz & Electricité de Sallanches ▶ Région AURA ▶ Département Haute-Savoie

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3						

CCPMB – Soutien

Mesure 1 : Relayer les actions du PPA aux bonnes pratiques et usages du chauffage au bois

En cours

Dans le cadre du PPA de la vallée de l'Arve, le déploiement d'une stratégie de communication a été inscrit comme une action à mener. Le déploiement de la communication du PPA est piloté par la cellule « Communication » composé des représentants des financeurs (Région, CCPR, CCFG, 2CCAM, CCPMB, CCVCMB, ADEME), le président du SM3A, le représentant de la préfecture, la DREAL, la DDT.

La communication porte, entre autres, sur les bons usages liés au chauffage au bois, un levier essentiel dans la réduction des émissions de polluants liés à ce vecteur énergétique.

Objectif PCAET

- Relayer les campagnes de communication du PPA

Budget

- **Fonctionnement** : 39 000€ (2026)

Indicateur d'impact

- NA

Indicateur de réalisation

- Nombre de campagnes de communication et d'actions de sensibilisation réalisées [bilan annuel réalisé par SM3A]

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
► Service communication	► SM3A

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						

Action**P1.A3 – Viser l'exemplarité pour la performance des bâtiments publics communautaires et communaux**

Orientation 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments tertiaire en étant exemplaire sur les bâtiments publics

Contexte et enjeux

Bien que les consommations d'énergie, et les émissions associées, des bâtiments publics ne représentent qu'une part marginale des consommations d'énergie du territoire, les collectivités territoriales se doivent de jouer un rôle d'exemplarité en matière de rénovation énergétique de leur patrimoine. Plus concrètement, il s'agit notamment de se mettre en conformité avec la réglementation nationale et européenne :

- ▶ Le décret tertiaire impose une réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m², avec des jalons de -40 % d'ici 2030, -50 % d'ici 2040 et -60 % d'ici 2050.
- ▶ La directive européenne sur l'efficacité énergétique (DEE) du 13 septembre 2023 impose une baisse annuelle de 1,9 % de la consommation d'énergie des organismes publics et la rénovation au standard BBC Rénovation Tertiaire d'au moins 3 % des surfaces chauffées et refroidies chaque année.

L'action consistera tout d'abord à poursuivre les efforts déjà mis en place grâce au recrutement en 2022 d'un économe de flux (poste financé à 50% par le programme ACTEE). La mesure phare d'ici 2030 sera de mettre à plat l'ensemble des données collectées sur le patrimoine public dans une démarche s'apparentant à la réalisation d'un Le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) ! La CCPMB souhaite également impulser une culture de la sobriété énergétique en lançant une expérimentation « Challenge Cube Ecole » ou « Challenge CUBE Ville », en partenariat avec une ou des commune(s) volontaire(s). La CCPMB soutiendra et relaiera les initiatives du territoire, comme celles portées par le SYANE.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Accompagner la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments communaux et intercommunaux***En cours*

Grâce au co-financement du programme ACTEE, la CCPMB a recruté un économe de flux en 2022. Cette mesure a pour objectif de fixer la feuille de route du rôle d'économe de flux sur la durée du PCAET avec les missions suivantes :

- ▶ Réaliser un inventaire du patrimoine et optimiser les contrats de fluides
- ▶ Réaliser un bilan énergétique suivre les consommations
- ▶ Suivre et optimiser les consommations et les usages en phase post-travaux
- ▶ Conseiller et accompagner les communes sur le respect du décret tertiaire et la réalisation d'audits énergétiques
- ▶ Sensibiliser le personnel et les élus des collectivités aux bonnes pratiques de consommation (chauffage, eau, électricité)
- ▶ Réaliser une veille sur les financements et accompagner le montage des dossiers de financement

Objectif PCAET

- ▶ Baisse des consommations énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux

Budget

- ▶ 60 000 € / an (2026) –
- ▶ Subvention 30 000 € / an (Fonds ACTEE)

Indicateur d'impact

- ▶ Baisse moyenne des consommations d'énergie (kWh/m²/an) sur les bâtiments suivis.
- ▶ Nombre de bâtiments publics avec une réduction significative de la facture énergétique.
- ▶ Évolution des émissions de GES associées
- ▶ 10 communes formés à la gestion des bâtiments

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de techniciens communaux formés.
- ▶ Nombre de bâtiments suivis (audits réalisés, évaluation des actions) dans le cadre de la mission « Économe de flux ».
- ▶ Nombre de dossiers montés avec l'appui de la CCPMB.

Mesure 2**Travailler sur une projection du patrimoine bâti, de ses usages, son optimisation et de sa rénovation (communes et communauté de communes)***Nouveau*

Le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) est un outil d'aide à la prise de décision, qui s'inscrit dans une démarche à la croisée de multiples enjeux réglementaires (vétusté, fonctionnalité, occupation et énergie). Il s'agit d'améliorer la gestion des actifs immobiliers en vue de les maintenir en bon état, d'améliorer leur qualité d'usage, de rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins, de renforcer la performance énergétique et de maîtriser le coût global des équipements. Cette mesure a pour objectif de réaliser un bilan des audits réalisés dans le cadre de l'accompagnement ACTEE afin d'évaluer la possibilité de se lancer dans une démarche de réalisation d'un SDIE.

Objectif PCAET

- ▶ Réaliser un diagnostic des usages et des besoins des bâtiments
- ▶ Prioriser les travaux ou les constructions neuves selon les enjeux de sobriété et de transition énergétique

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 90 k€ (si prestation externe) ou coût constant (poste économe de flux)

Indicateur d'impact

- ▶ NA

Indicateur de réalisation

- ▶ Réalisation d'un SDIE.
- ▶ Nombre de communes intégrées dans le schéma

Mesure 3**Relancer une expérimentation « Challenge Cube Ecole » ou « Challenge CUBE Ville »***Nouveau*

La baisse des consommations énergétiques dans les bâtiments publics passe également par les comportements des usagers. Par conséquent, le développement d'une culture de la sobriété est essentiel à l'atteinte des objectifs que se fixe la CCPMB. Grâce à un dispositif ludique de « Championnat de France des économies d'énergie », le challenge CUBE permet de mobiliser les services dans une optique de maîtrise de l'énergie, en agissant sur les usages et sans complexifier le quotidien des équipes communales. Dans cette optique, l'objectif de cette mesure est de lancer une expérimentation « Challenge Cube Ecole » ou « Challenge CUBE Ville », en partenariat avec une commune volontaire (ou plusieurs).

Objectif PCAET

- ▶ Engager au moins 50% des communes dans une expérimentation d'ici 2030

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 30 000€ au total pris en charge par la CCPMB
soit 6000 € / Commune

Indicateur d'impact

- ▶ Économie d'énergie réalisée sur les bâtiments participants (en %).
- ▶ Nombre de communes engagées

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de communes ayant participé à un challenge.

Mesure 4**Appuyer l'intégration des enjeux de rénovation énergétique et de sobriété dans les documents d'urbanisme communaux***Nouveau*

Pour favoriser la rénovation énergétique et les constructions neuves performantes, les communes peuvent également agir via les documents d'urbanisme réglementaires (ex : obligation de réfection énergétique lors d'extensions, orientation sur les matériaux, couleurs favorables au confort d'été, etc.).

L'objectif de cette mesure est de favoriser l'intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les PLU, en apportant un soutien technique et/ou méthodologique. Pour cela, la CCPMB souhaite :

- Organiser des rencontres entre communes révisant leur PLU, leur carte communale ou étudiant leur règlement de lotissement
- Présenter des retours d'expérience locaux (PLU intégrant la rénovation, les matériaux biosourcés, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) bâtiments performants », etc.)
- Rencontrer des experts et partenaires
- Faire intervenir un urbaniste, un thermicien ou un juriste sur les leviers réglementaires possibles (en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ou d'autres experts dans le cadre de formations ou ateliers thématiques)
- Construire une formation "Urbanisme & transition" pour permettre la montée en compétence des élus et agents

Objectif PCAET

- D'ici 2030, 100 % des documents d'urbanisme communaux intègrent des dispositions favorables à la rénovation énergétique du bâti existant

Budget

- **Fonctionnement** : 6 k€/ an (rémunération expert)

Indicateur d'impact

- Augmentation du nombre de PLU ou OAP intégrant la performance énergétique, matériaux durables, désimperméabilisation, végétalisation...
- Amélioration de la qualité des projets en zone U ou AU (via analyse des permis ou retours terrain)

Indicateur de réalisation

- Nombre de formations et de rencontres organisées
- Nombre de communes participantes aux rencontres et formations
- Nombre de projets de PLU intégrant des objectifs énergétiques et climatiques recensés

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
► Service Développement Durable	► Communes ► ACTEE ► CUBE

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2		Bilan patrimoine		SDIE (optionnel)		Mise en œuvre
Mesure 3			1 challenge/an			
Mesure 4						



PRIORITE 2 – DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

1. COORDONNER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE
2. ETUDIER LA FAISABILITE D'UNE AIDE FINANCIERE OU TECHNIQUE A L'INSTALLATION SOLAIRE POUR LES PARTICULIERS ET ENTREPRISES
3. SOUTENIR LA PRODUCTION LOCALE DE CHALEUR ET DE GAZ DECARBONES

Action**P2.A1 – Coordonner la dynamique de développement des EnR sur le territoire**

Orientation 1 : Accompagner le développement d'une production électrique renouvelable cohérente avec les ressources du territoire

Contexte et enjeux

En matière de production d'énergie, plusieurs documents, à l'échelle nationale et régionale, fixent des ambitions diverses. Tous s'accordent sur le nécessaire développement des énergies renouvelables, au côté du nucléaire, pour couvrir les consommations énergétiques et sortir des énergies fossiles. Ainsi, la Loi Climat Energie de 2019 fixe un objectif de 33% d'énergie renouvelable d'ici 2030, dans la consommation finale brute. Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 3, présenté en 2025, fixe un objectif de 58 % d'énergie finale consommée d'origine non-fossile en 2030 et de 70% en 2035.

En 2022, la production locale d'énergie renouvelable s'élevait à 603,5 GWh sur le territoire de la CCPMB, couvrant 48% de sa consommation finale. Cela signifie que la CCPMB est déjà à l'objectif fixé par la Loi Climat Energie. Ce taux de couverture, s'explique par la présence sur le territoire d'équipements de production hydroélectrique d'ampleur nationale. Pour atteindre les objectifs nationaux de la PPE 3, tous les territoires ne pourront pas se doter de moyens de production aussi importants. La CCPMB souhaite donc poursuivre le développement de l'électricité et de la chaleur renouvelable sur son territoire, en suivant une trajectoire ambitieuse mais réaliste de +4% de production en 2030 et +15% en 2050.

Pour atteindre ces objectifs, la CCPMB se positionne comme l'acteur central dans la coordination et l'animation des dynamiques territoriales autour des énergies renouvelables. L'action phare en la matière sera la réalisation d'ici 2030 d'un Schéma Directeur Energétique (SDE) permettant de préciser les potentiels de production du territoire et d'établir une feuille de route opérationnelle pour le développement des EnR. En parallèle, la CCPMB animera un réseau de partage d'expériences, de formation et de sensibilisation des publics afin d'assurer la montée en compétences de l'ensemble des acteurs du territoire. Enfin, dans la continuité du travail effectué pour la définition des Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables (ZAEEnR), la CCPMB se positionnera également en soutien des actions menées par les communes.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Elaborer un schéma directeur des énergies (SDE)****Nouveau**

Dans la continuité du travail effectué dans le PCAET et pour la définition des ZAEEnR des communes, le Schéma directeur des énergies (SDE) est une démarche volontaire permettant de préciser et d'opérationnaliser la stratégie énergétique du territoire. Ainsi la réalisation d'un SDE peut permettre :

- ▶ La constitution d'un portefeuille de projets d'EnR&R
- ▶ La spatialisation des enjeux énergétiques, notamment via l'amélioration du cadastre solaire existant.
- ▶ L'optimisation des réseaux énergétiques
- ▶ L'articulation avec la planification territoriale (urbanisme réglementaire notamment).

L'objectif de cette mesure est de réaliser un SDE d'ici 2030 en suivant les étapes suivantes :

- ▶ Définition du besoin (communes concernées)
- ▶ Elaboration d'un marché
- ▶ Suivi et accompagnement par la chargée de mission Transition énergétique de la CCPMB

Objectif PCAET

- ▶ Planifier le développement des EnR à l'échelle du territoire
- ▶ Identifier les filières propices et faciliter l'émergence des projets de production d'énergie

Budget

- ▶ 120 000 €

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de projets ayant émergé suite au SDE
- ▶ Puissance de production installée suite au SDE

Indicateur de réalisation

- ▶ Réalisation du SDE et mise à jour du cadastre solaire.
- ▶ Nombre de zones propices aux EnR identifiées dans le SDE

Mesure 2 Animer un réseau de partage d'expériences, de formation et de sensibilisation des publics <i>Nouveau</i> Le paysage technique et réglementaire des énergies renouvelables évolue régulièrement. Cette instabilité peut être un frein au développement de projets. Afin d'apporter une information de qualité au public et aux éventuels porteurs de projets EnR, la CCPMB souhaite, animer un réseau de partage d'expériences, de formation et de sensibilisation des publics. Cette mesure se décomposera ainsi : ▶ Conduire des campagnes de sensibilisation sur les obligations réglementaires et les projets inspirants ; ▶ Animer un réseau de partage d'expériences entre communes, partenaires et experts ; ▶ Communiquer, sensibiliser, créer des événements à destination du grand public et des professionnels.	Objectif PCAET ▶ Rendre les enjeux réglementaires plus lisibles et stimuler l'émergence de projets. ▶ Au moins 100% des communes engagées dans un projet EnR d'ici 2030 Budget ▶ Fonctionnement : 3 k€ Indicateur d'impact ▶ Évolution du nombre de projets EnR engagés par les communes et les habitants. Indicateur de réalisation ▶ Nombre de communes et de participants impliqués. ▶ Nombre d'événements et réunions organisées ▶ Nombre de campagne de communication réalisées, et leur ampleur
---	---

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Service Développement Durable	▶ Communes ▶ SYANE ▶ ADEME (Financement SDE) ▶ RGES

Calendrier

Mesure	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesure 1		Définition du besoin et marché		Réalisation	Mise en œuvre	
Mesure 2						
Mesure 3						

CCPMB – Soutien

Mesure 1	Objectif PCAET
Soutenir le développement hydroélectrique sur le territoire par l'animation d'un réseau d'échanges entre les communes	► +7GWh en 2030
<i>Nouveau</i>	Budget
Les objectifs stratégiques du PCAET prévoient l'ajout de 7 GWh de production hydroélectrique à horizon 2030 et 23 GWh à horizon 2050. Cela représente une dizaine de projets de petite hydroélectricité d'une puissance moyenne de 0,8 MW. La mise en œuvre de ces projets rencontre néanmoins certaines difficultés, en raison notamment de la complexité des démarches d'autorisation, de la nécessaire concertation des acteurs locaux et de l'incertitude quant à la disponibilité de la ressource en eau dans le futur. Cette mesure vise à soutenir les projets de production hydroélectrique portés sur le territoire en : ► Identifiant plus précisément le potentiel sur des cours d'eau notamment avec la compétence GEMAPI et via la réalisation du SDE ► Organisant des partages d'expériences notamment sur l'optimisation et le développement des ouvrages existants ► Apportant une veille sur l'impact du changement climatique pour les ouvrages hydroélectrique (disponibilité de la ressource en eau dans le futur & impacts sur la biodiversité) La mesure n'oubliera pas d'intégrer le sujet de la fonctionnalité écologique des cours d'eau. Elle doit être prise en compte en amont de chaque projet de production hydroélectrique, afin de ne pas générer de dégradation des milieux naturels.	► Fonctionnement : 1,5 k€/an (rémunération expert)
	Indicateur d'impact
	► Nombre de projet d'hydroélectricité développés sur le territoire ► Puissance hydroélectrique installée ► Qualité écologique des projets hydroélectriques
	Indicateur de réalisation
	► Nombre de réunions d'échange réalisée ► Nombre d'information transmises aux communes ►

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
► Service Développement Durable	► Les communes ► Syane

Calendrier

Mesure	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesure 1						

Action**P2.A2 – Etudier la faisabilité d’une aide financière ou technique à l’installation solaire pour les particuliers et entreprises**

Orientation 1 : Accompagner le développement d’une production électrique renouvelable cohérente avec les ressources du territoire

Contexte et enjeux

En l'absence de potentiel éolien, le développement de l'électricité photovoltaïque est le premier levier pour l'augmentation de la production d'électricité renouvelable sur le territoire de la CCPMB. Avec un potentiel encore très faiblement mobilisé, le scénario stratégique du PCAET vise une augmentation de la production de 19 GWh par an d'ici 2030 et 31 GWh par an d'ici 2050.

De fait, la baisse importante des coûts des modules photovoltaïques sur la dernière décennie fait de cette technologie une solution très compétitive. Son développement est poussé au niveau national par une évolution du corpus législatif et réglementaire. Parmi les principaux textes en la matière, la Loi climat et résilience de 2021 a défini l'obligation d'installer un dispositif solaire pour les nouvelles constructions, extensions et rénovations lourdes de bâtiments de plus de 500 m² ainsi qu'un taux de couverture minimal de 30% par des ombrières photovoltaïques. De même, la loi APER de 2023 a posé une obligation de végétaliser ou solariser 50% des surfaces des nouveaux parkings de plus de 1 500 m². Elle établit également un cadre légal spécifique pour le développement de l'agrivoltaïsme, qui combine l'agriculture et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les terrains agricoles. Par ailleurs, depuis 2017, un cadre réglementaire a été établi pour encadrer le développement de l'autoconsommation individuelle et collective.

Pour accélérer le développement du photovoltaïque sur le territoire, la CCPMB souhaite tout d'abord faciliter l'émergence de projets sur les toitures des particuliers. Le Cadastre Solaire déjà en place depuis 2022, sera optimisé pour favoriser son utilisation. La CCPMB, souhaite également intégrer au dispositif CaseRénov un budget d'aides pour le photovoltaïque. La CCPMB se fera aussi le soutien et le relai des initiatives du territoire pour favoriser la reproduction des projets vertueux.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Etudier la faisabilité d’une aide financière ou technique à l’installation pour les particuliers et entreprises****Nouveau**

Le potentiel net de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures résidentielles individuelles est évalué à 103 GWh par le diagnostic du PCAET. Une mobilisation de l'ordre de 10% de ce potentiel à horizon 2050 représenterait le déploiement de 10 GWh de production PV. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'accélérer le développement du solaire photovoltaïque sur le territoire. La CCPMB souhaite donc mettre en place une aide à destination des particuliers.

Néanmoins l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 (article 13) interdit le cumul du tarif d'achat avec une aide locale subventionnant une installation photovoltaïque. Aussi, la CCPMB souhaite mener une étude d'opportunité pour définir la forme que pourrait prendre un soutien local au photovoltaïque.

Objectif PCAET

- ▶ Soutenir le développement du solaire pour les particuliers et les entreprises
- ▶ + 19 GWh en 2030
- ▶ + 31 GWh en 2050

Budget

- ▶ 2640 €/ an (hébergement du cadastre solaire)
- ▶ +Coût du dispositif de soutien à évaluer selon ambitions et réglementations

Indicateur d'impact

- ▶ Evolution de la puissance installée sur le territoire
- ▶ Puissance installée ayant bénéficié du soutien
- ▶ Nombre de consultations du cadastre solaire

Indicateur de réalisation

- ▶ Mise en œuvre d'un dispositif de soutien effectif pour le solaire
- ▶ Mise en ligne d'un cadastre solaire modernisé

Pilotage et ressources

Service pilote		Partenaires	
▶	Service Développement Durable	▶	Syane ▶ AURA-EE

Calendrier

Mesure	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesure 1		Etude	Mise en œuvre			

Action**P2.A3 – Soutenir la production locale de chaleur et de gaz décarbonés**

- **Orientation 2** : Décarboner la production de chaleur et de gaz pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles et limiter les émissions de GES

Contexte et enjeux

Produire plus d'électricité renouvelable est une nécessité pour accompagner l'électrification des usages énergétiques. Néanmoins, pour sortir des énergies fossiles, il s'agit également de décarboner certains usages existants de la chaleur et de remplacer le gaz naturel (fossile) par du biogaz (renouvelable). Les besoins en chaleur et en gaz du territoire correspondent quasi exclusivement au chauffage des bâtiments (73% de la consommation totale du secteur résidentiel et 49% pour le secteur tertiaire). La production de chaleur renouvelable sur le territoire s'élevait à 127,1 GWh en 2022 avec une forte domination du bois énergie (73%) suivi par les pompes à chaleur (26%). Le territoire possède déjà une production de biogaz via la valorisation des boues de STEP du SIABS et SISE qui s'élève à 1 GWh en 2022 (électricité et chaleur).. 6 communes (Sallanches, Passy, Combloux, Demi-Quartier, Megève et Saint-Gervais-les-Bains) sont desservies par le réseau de gaz, dont 4 ont transféré leur compétence d'AODG au Syane.

Au niveau national, l'ambition du projet de PPE 3 est de plus que doubler la production de chaleur renouvelable à horizon 2035. Pour soutenir le développement de projets de réseaux de chaleur urbain, l'État a confié à l'ADEME, depuis 2009, la gestion du Fonds Chaleur. Sur la période 2009-2021, l'ADEME a engagé 2,9 Mds€ à travers ce fonds pour soutenir plus de 6 500 opérations. La dotation de ce fonds n'a fait qu'augmenter au fil des années, passant de 220 M€ en 2015 à 800 M€ en 2024 et 2025. En matière de gaz renouvelable, le projet de PPE 3 prévoit de presque tripler la production de gaz vert sur le territoire national. Des dispositifs de soutien par obligation d'achat existent pour valoriser le gaz injecté dans les réseaux. Un forfait de subvention est versé pour les installations (110 €/MWh pour la cogénération et 45 €/MWh pour l'injection).

La CCPMB souhaite engager une dynamique pour accélérer les projets de production et de distribution de chaleur renouvelable sur son territoire et pour mobiliser son potentiel de production de biogaz. Pour ce faire, elle a déjà réalisé une étude sur la méthanisation (2025). Les résultats de cette étude permettent de déterminer la marche à suivre sur la possibilité de mobiliser, ou non, le potentiel de production de biogaz mis en lumière par le diagnostic. Pour le développement des réseaux de chaleur, la CCPMB dispose sur son territoire d'une unité de valorisation énergétique des déchets, basée à Passy et produisant de l'électricité. La possibilité de valoriser la chaleur fatale émise par cet équipement, dans réseau de chaleur urbain, doit faire l'objet d'une étude de faisabilité approfondie. Enfin, grâce à l'appui du Syane, la CCPMB soutiendra l'émergence de nouveaux projets de micro-réseaux alimentés par la biomasse, à l'image du projet réalisé dans le quartier Marlioz à Passy.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Mener une étude sur le développement de la méthanisation***En cours*

Pour envisager la production de biogaz sur le territoire, la CCPMB a déjà lancé une étude permettant l'évaluation précise du potentiel et l'animation d'une communauté d'acteurs comme premières étapes à un l'émergence d'un projet. Cette mesure a pour objectif la finalisation de l'étude sur la méthanisation et la valorisation des résultats de cette dernière afin de faire émerger un projet, si les conditions technico-économiques sont favorables.

Objectif PCAET

- Conclure le travail d'étude sur le gisement disponible pour la méthanisation et accompagner l'émergence d'un ou plusieurs projets, si les conditions technico-économiques le permettent

Budget

- **Fonctionnement** : 40 k€ (prestation externe)

Indicateur d'impact

- Emergence de projets de méthanisation
- Puissance installée
- Quantité de biogaz produit

Indicateur de réalisation

- Etude réalisée et diffusée

Pilotage et ressources

Service pilote		Partenaires
▶ Service Développement Durable	▶ Communes ▶ Syane ▶ Chambre d'Agriculture ▶ DDT	▶ GRDF ▶ ADME ▶ Crédit Agricole ▶ Société d'Intérêt Collectif Agricole du Pays du Mont-Blanc

Calendrier

Mesure	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesure 1						

CCPMB – Soutien

Mesure 1 Maintenir les réflexions sur le potentiel récupération de chaleur fatale des gros émetteurs <i>Nouveau</i> L'unité de valorisation énergétique (traitement des déchets) du SITOM, située à Passy, n'est actuellement pas raccordée à un réseau pour la valorisation de sa chaleur fatale. D'après l'outil EnRezo (Cerema), le potentiel de chaleur valorisable minimum de cet équipement est de 54 GWh/an. L'échéance de renouvellement de la Délégation de Service Public étant prévu pour 2030, le calendrier est propice au lancement d'une réflexion sur l'évolution de cet équipement. La CCPMB soutiendra la réalisation d'une étude de faisabilité de la création d'un réseau permettant la valorisation de la chaleur fatale de l'UIOM de Passy et plus largement d'ouvrir les discussions sur son avenir avant l'échéance de renouvellement de la DSP. La CCPMB étudiera également l'existence d'autres émetteurs de chaleur fatale (industries par exemple) et l'opportunité de la valoriser.	Objectif PCAET ► Identifier les opportunités concrètes de valorisation des EnR comme la valorisation chaleur fatale issue de l'Unité d'Incineration de Passy (UIOM) afin d'alimenter un ou plusieurs réseaux de chaleur locaux. Budget ► 100 000 € (si portage de la CCPMB) Indicateur d'impact ► Quantité de chaleur fatale valorisée sur le territoire ► Linéaire de réseau de chaleur installé et nombre d'utilisateurs raccordés Indicateur de réalisation ► Réalisation de l'étude sur l'UIOM ► Réalisation d'études sur d'autres émetteurs de chaleur
Mesure 2 Soutenir l'émergence de projets de réseaux de chaleur et de fraîcheur <i>Nouveau</i> La CCPMB compte déjà un réseau de chaleur alimenté par la biomasse sur la commune de Passy. Il est porté par Syan'Chaleur (régie du Syane) chargé de piloter la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de réseaux publics de chaleur et de froid. Le scénario stratégique du PCAET prévoit la création de 3 opérations supplémentaires sur le territoire d'ici 2050. Cette mesure a pour objectif de favoriser la multiplication de ce type d'initiatives, en lien avec le SYANE, en : ► identifiant des quartiers, ilots, bâtiments favorables au développement de micro-réseaux de chaleur ► favorisant les rencontres inter-collectivités et les retours d'expériences (entre Passy et Les Contamines par exemple).	Objectif PCAET ► Identifier les opportunités concrètes de valorisation des EnR comme la valorisation chaleur fatale issue de l'Unité d'Incineration de Passy (UIOM) afin d'alimenter un ou plusieurs réseaux de chaleur locaux. Budget ► Charge de personnel CCPMB Indicateur d'impact ► Linéaire de réseau de chaleur installé et nombre d'utilisateurs raccordés ► Quantité d'énergie consommée dans les réseaux de chaleur Indicateur de réalisation ► Nombre de rencontres inter-collectivités et partenaires (SYANE) ► Diagnostic réalisé et communiqué aux communes pour le développement de projets

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
► Service Développement Durable	► SITOM ► Commune de Passy ► Syane

Calendrier

Mesure	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesure 1						
Mesure 2						



PRIORITE 3 – TRANSPORTS ET MOBILITE

1. DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES
2. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN
3. RATIONNALISER L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE AVEC DES VEHICULES MIEUX REMPLIS ET MOINS POLLUANTS

Action**P3.A1 Développer les mobilités actives**

- *Orientation 1 : Développer le report modal vers les mobilités actives et les transports en commun*

Contexte et enjeux

L'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) la plus récente (2017) faisait état d'une part modale de 28% pour la marche et le vélo dans l'ensemble des déplacements réalisés sur le territoire de la CCPMB. Les données plus récentes de l'INSEE (2021) indiquent une part modale de seulement 11% pour les trajets domicile-travail. Cette part relativement faible confirme avec la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle pour le transport de personnes, faisant du transport routier un secteur avec un potentiel de réduction des consommations et des émissions très important.

Pour diminuer les impacts négatifs sur le climat et la qualité de l'air de la mobilité routière, il s'agit en premier lieu de favoriser le développement des mobilités dites « actives », comme la marche et le vélo. Au-delà des réductions d'émissions, les mobilités actives entraînent également des co-bénéfices en matière de santé pour celles et ceux qui les pratiquent. Le développement de ces mobilités est particulièrement adapté aux courtes distances, actuellement dominées par l'usage de la voiture. Le gisement mobilisable est important au regard de la distance moyenne par trajet de seulement 4 km. Si la marche à pied est plutôt développée sur le territoire de la CCPMB, puisqu'elle représente 27% des trajets selon l'enquête de 2017, l'usage du vélo est encore très limité (1% de part modale en 2017 et 2% dans les trajets domicile-travail selon les données INSEE de 2021). Or, le développement de ces modes de déplacement est très fortement dépendant des infrastructures disponibles, permettant aux usagers de se déplacer en sécurité (création de voies dédiées et réduction des discontinuités). Au regard des reliefs du territoire et de son urbanisation, l'utilisation de vélos à assistance électrique (VAE) constitue également un accélérateur important de la pratique cyclable.

Pour favoriser le développement des mobilités actives, l'action de la collectivité s'inscrit dans la continuité du travail entamé en 2021 avec la réalisation du Schéma Directeur Cyclable. Celui-ci sera actualisé et amélioré afin d'en renforcer l'opérationnalité. La collectivité maintiendra également les aides mises en place en 2024 pour l'achat de vélos à assistance électrique (Fonds Air Vélo). Elle poursuivra le développement du nouveau service de mise à disposition de vélos électriques créé en 2025.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Soutenir l'achat de vélos électriques et musculaires (Fonds Air Vélo)****En cours**

Pour accélérer le report modal en faveur de la mobilité cyclable, la CCPMB a mis en place le Fonds Air Vélo, une aide pour l'acquisition de vélos et du matériel associé. Cette aide est de 400€ pour un vélo musculaire et un VAE, 600€ pour un vélo cargo/tripoteur/longtails ou vélo adapté à la mobilité réduite et 200€ pour les remorques vélo.

L'objectif de cette mesure est de pérenniser l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) et musculaire pour les particuliers et les salariés. Elle permet de communiquer sur l'intérêt du vélo à assistance électrique dans un territoire de montagne comme la CCPMB.

Objectif PCAET

- Soutenir l'achat de vélos électrique à hauteur de 50 k€

Budget

- 50 000 €

Indicateur d'impact

- Quantité d'émissions CO₂ évitées (par rapport à un trajet en voiture)
► Quantité d'émission de NO_x évitées

Indicateur de réalisation

- Nombre de dossiers subventionnés
► Montant des aides allouées

Mesure 2**Déployer une offre de vélos en libre-service***En cours*

Pour compléter l'offre permettant aux habitants de s'équiper en vélos (achat ou location longue durée), la CCPMB souhaite développer également une offre de vélos en libre-service. Cette modalité d'utilisation permet de couvrir un panel d'usagers plus large en facilitant la pratique du vélo pour des usages occasionnels ou par des personnes ne souhaitant pas franchir le pas d'un achat ou d'une location longue-durée. Les vélos en libre-service permettent par ailleurs de s'affranchir des enjeux de stationnement et sont ainsi des facilitateurs pour les trajets multimodaux.

L'objectif de cette mesure est de poursuivre le déploiement du service après 2025.

Objectif PCAET

- ▶ 100% des communes équipées
- ▶ 130 vélos
- ▶ 24 stations.

Budget

- ▶ **Investissement** : 500 k€
- ▶ **Fonctionnement** : 200 k€/an

Indicateur d'impact

- ▶ Réduction estimée des émissions de CO₂ liées au report modal
- ▶ Réduction des émissions de NO_x liées au report modal

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre total de vélos disponibles
- ▶ Nombre de stations / points de retrait
- ▶ Nombre de trajets mensuels ou annuels
- ▶ Nombre d'abonnements

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Service Mobilité/Transport	▶ Etat (Fonds Vert) ▶ Région AURA

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						

CCPMB – Soutien

Mesure 1 : Mettre à jour et animer le schéma cyclable et piéton intercommunal opérationnel et cohérent*En cours*

En 2021, la CCPMB s'est doté d'un Schéma cyclable qui recense, sous forme de carte, les axes cyclables prioritaires et structurants existants ou envisagés dans les communes et à l'échelle intercommunale. Cet outil est indispensable aux communes pour solliciter des subventions auprès du Département de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône-Alpes mais aussi de l'ADEME. Il permet par ailleurs d'assurer la cohérence à l'échelle intercommunale des différents projets à venir.

L'intégration des cheminements piétons au schéma permettra également de donner une image complète des possibilités de déplacement en mobilité douce sur l'ensemble du territoire.

Cette mesure a pour objectif d'actualiser et d'opérationnaliser le schéma cyclable intercommunal en :

- ▶ Accompagnant l'intégration des itinéraires cyclables et piétons dans les PLU
- ▶ Réalisant une cartographie communicante pour le grand public
- ▶ Identifiant les besoins de stationnement sécurisé
- ▶ Faisant le lien avec les itinéraires départementaux (véloroutes)

Objectif PCAET

- ▶ 100 % des communes reliées par un aménagement cyclable
- ▶ Majorité des discontinuités supprimées

Budget

- ▶ 5000 € (Animation, communication)

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre d'aménagements cyclables
- ▶ Km Linéaire piste cyclable
- ▶ Nombre de communes reliées en voix cyclables

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de communes intégrant les itinéraires dans les PLU
- ▶ Nb de stationnements & équipements vélo créés
- ▶ Nb de cartes ou supports diffusés.

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Service Mobilité/Transport	▶ Communes ▶ Département Haute-Savoie ▶ Région AURA ▶ ADEME

Calendrier

Mesure	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesure 1		Actualisation du schéma			Mise en œuvre	

Action**P3.A2 – Poursuivre le développement des services de transport en commun**

- *Orientation 1 : Développer le report modal vers les mobilités active et les transports en commun*

Contexte et enjeux

La part modale des transports en commun est très limitée sur le territoire de la CCPMB : 5% de l'ensemble des déplacements selon l'enquête de 2017 et 2% pour les trajets domicile-travail selon l'INSEE en 2021. Ce constat s'explique notamment par la densité de population globalement faible sur l'ensemble du territoire. Seules les trois principales communes atteignent ponctuellement une densité de 5 000 habitants par km², seuil minimum généralement requis pour l'organisation efficace de réseaux de transports en commun réguliers. Cette caractéristique limite fortement les possibilités de développer des alternatives de mobilité collective adaptées à l'ensemble du territoire. Néanmoins, les transports en commun sont une solution complémentaire aux mobilités actives pour limiter la part modale de la voiture, en particulier pour les trajets de plus longues distances et pour les publics à mobilité réduite. Le scénario stratégique du PCAET prévoit ainsi un report modal des trajets en voiture vers les transports en commun de telle sorte que leur part modale atteigne 12% en 2030 et 15% en 2050.

L'action de la CCPMB dans ce domaine est plus limitée que pour les mobilités actives, dans la mesure où la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est détenue par la Région. Ainsi, la CCPMB intervient uniquement en tant qu'autorité organisatrice de second rang pour les services scolaires et pour le service de transport à la demande Montenbus. Les communes, quant à elles, organisent des services saisonniers dans le cadre de la délégation de la Région.

En tant qu'AOM de second rang, il s'agira, en premier lieu, de maintenir les dispositifs de transport à la demande déjà en place (Montenbus). Par ailleurs, la CCPMB souhaite, en partenariat avec les communes, accompagner une réflexion pour optimiser le fonctionnement actuel des navettes saisonnières et faire un bilan global des moyens de déplacement des habitants et de l'offre existante.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Maintenir le service de Transport à la demande et l'adapter aux besoins des usagers (Montenbus)***En cours*

La CCPMB exploite le service de transport à la demande "Montenbus", disponible dans les 10 communes du territoire. Ce service accessible à toutes et tous permet de réserver jusqu'à 30 trajets par mois. Le service nécessite la souscription à un abonnement de 40€/mois pour le plein tarif, 10€/mois pour le tarif réduit et offre la gratuité pour les personnes à mobilité réduite. Un abonnement mensuel pour les déplacements occasionnels (notamment les vacanciers) est également disponible. Etant donné la topographie et la faible urbanisation du territoire, le maintien d'un service de transport à la demande est essentiel pour assurer une liberté de déplacement à l'ensemble de la population, y compris les personnes à mobilité réduite ou celles ne disposant pas de véhicule personnel.

L'objectif de cette mesure est donc de maintenir un service de transport à la demande sur le territoire avec Montenbus et intervenir en complément de l'offre existante, notamment pour la population active.

Objectif PCAET

- Renforcer l'accessibilité aux services, équipements publics, gares et centralités.
- Optimiser l'offre de transport en commun en ajustant l'offre aux besoins réels du territoire

Budget

- **Fonctionnement** : 915 k€/an
- **Subventions** : 50% du coût du service (Région)

Indicateur d'impact

- estimation des gains d'émission de CO₂ et NO_x grâce au groupement des trajets

Indicateur de réalisation

- Evolution du nombre d'abonnées
- Evolution des km parcourus

Mesure 2**Organiser les services de navettes saisonnières entre les communes****Nouveau**

8 des dix communes du territoire mettent en place des navettes saisonnières (hivernales ou estivales) par bus ou par câble. Ces services sont fondamentaux dans les déplacements des touristes, des saisonniers mais aussi des habitants. Néanmoins, le déploiement des navettes est pensé avant tout à l'échelle des communes et de leurs besoins spécifiques. L'objectif de cette mesure est de favoriser les réflexions et les discussions pour optimiser ces services afin qu'ils répondent au mieux aux besoins de mobilités sur l'ensemble du territoire. Pour cela, la CCPMB souhaite lancer un travail d'accompagnement et d'échanges intercommunaux portant sur :

- ▶ Les pratiques existantes et des besoins (résidents, saisonniers, touristes)
- ▶ Le périmètre cohérent entre transports communaux, intercommunaux et valléens
- ▶ L'exploration des mutualisations entre intercommunalités (CCPMB, CCVCMB)
- ▶ Le développement de solutions de desserte en fond de vallée (ex : train, navettes intermodales)

Objectif PCAET

- ▶ Mettre en cohérence et améliorer l'efficacité des dessertes saisonnières sur le territoire d'ici 2030

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : budget constant

Indicateur d'impact

- ▶ Nb de navettes interconnectées
- ▶ Evolution de la part de report modal vers le transport en commun
- ▶ Estimation des gains GES et polluants atmosphériques

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de réunion de coordination réalisées
- ▶ Nombre de projets identifiés

Mesure 3**Réaliser un diagnostic sur le besoin de mobilité et l'offre de transport collectif sur le territoire**

L'objectif de cette mesure est de mieux connaître la couverture du territoire du Pays du Mont-Blanc en transport interurbain, départemental (car) ou régional (TER et LER). Les critères concernent aussi bien l'offre de transport (fréquence), que l'usage des lignes ou arrêts,

L'objectif est d'aboutir à des préconisations, pour renforcer l'offre ou améliorer la complémentarité des réseaux, en lien avec la Région (pour laquelle la CCPMB intervient en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de second rang.

Le développement de la « **Tarification unique pour les lignes régulières** » mené en 2025 a déjà engagé le travail de simplification et de mise en cohérence de l'offre.

Objectif PCAET

- ▶ Optimiser le service Montenbus en évitant les doublons avec les transports scolaires, lignes saisonnières et régionales
- ▶ Améliorer la lisibilité de l'offre de transport globale (TC, TER, Transport à la demande)

Budget

- ▶ 5 000€ (rémunération d'experts)

Indicateur d'impact

- ▶ Evolution de la part modale des transports en commun
- ▶ Estimation des gains d'émissions de GES et de polluants atmosphériques associé

Indicateur de réalisation

- ▶ Réalisation du diagnostic et partage des préconisations

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Service Mobilité/Transport ▶ Service Développement Durable (Mesure 2)	▶ Communes ▶ Entreprises locales de transports ▶ Région AURA

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3						

Action**P3.A3 – Rationaliser l’usage de la voiture individuelle avec des véhicules mieux remplis et moins polluants**

- *Orientation 2 : Limiter l’impact des trajets en voiture en luttant contre l’autosolisme et en développant les carburations alternatives*

Contexte et enjeux

La voiture reste le mode de transport privilégié sur le territoire. L’Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) la plus récente (2017) faisait ainsi état d’une part modale de 64% pour la voiture pour l’ensemble des trajets du territoire. Les données plus récentes (2021) de l’INSEE confirment la domination de la voiture, avec 81% des trajets domicile-travail effectués. La part quasi exclusive des énergies fossiles dans les consommations d’énergie de ce secteur en fait le deuxième facteur d’émissions de GES du territoire, et le premier facteur d’émission d’oxydes d’azotes (NO_x). Les transports routiers émettent par également des particules PM₁₀ et PM_{2,5}.

Au-delà de la réduction de la part modale de la voiture au profit d’autres modes (marche, vélo, transport en commun), la réduction des impacts négatifs sur le climat et sur la santé publique des transports passe également par l’optimisation des trajets en voitures. Pour cela, il s’agit à la fois de mieux remplir les véhicules et de s’assurer que ces derniers émettent moins de GES et de polluants. Ainsi, comme le note l’ADEME, le taux de remplissage des véhicules a fortement baissé depuis 1960 passant en moyenne de 2,3 trois personnes par véhicules à 1,6 personne actuellement. Dans son exercice de prospective à horizon 2050, l’ADEME recommande de tendre vers un taux d’occupation de 2 personnes par véhicules. Le développement de l’autostop, du covoiturage ou encore des services d’autopartage sont des leviers importants pour mutualiser l’utilisation des véhicules légers. Concernant la décarbonation du parc de véhicules particuliers de la CCPMB, le diagnostic révèle un recul des plus polluants, avec plus de trois quarts du parc détenant une vignette Crit’air 1 ou 2 en 2022, mais qui restent très majoritairement thermiques. Le renouvellement du parc s’effectuera désormais en faveur de l’électrification, technologie efficace et mature pour les véhicules légers.

Pour accélérer cette dynamique de rationalisation et d’optimisation des trajets en voiture, la CCPMB poursuivra, en premier lieu, les nombreuses actions déjà engagées pour favoriser l’émergence de nouveaux services. Il s’agit du développement de l’autopartage, du covoiturage avec Mov’ici (Je covoit’), de l’auto-stop organisé et sécurisé avec Rézo’Pouce. Par ailleurs, la CCPMB mettra en place un service d’accompagnement au Plan de Mobilité Employeur (PDE) auprès des entreprises et des collectivités, leviers essentiels pour faire évoluer les mobilités du quotidien. Enfin, la CCPMB maintiendra le Fonds Air Véhicule lancé en 2021 pour aider la décarbonation des flottes de véhicules des professionnels et des particuliers et poursuivra la décarbonation de sa flotte de véhicules, notamment les Bennes à Ordures Ménagères.

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Promouvoir l’autopartage avec le service « CITIZ »****En cours**

L’autopartage permet la location de véhicules en libre service. Déjà bien développées dans les grandes villes, ce type d’initiatives permet de limiter le nombre de véhicules par foyer et de participer au développement d’une économie de la fonctionnalité. Hors des grandes villes, l’accès à une solution d’autopartage permet de faciliter l’intermodalité, en offrant par exemple une solution pour les derniers kilomètres après un trajet en train. En entreprise, la mise à disposition d’une flotte permet également une utilisation mutualisée et la réduction du nombre de véhicules.

Cette mesure a pour objectif de favoriser l’émergence d’une offre locale d’autopartage pour les trajets domicile-travail et les déplacements de courte durée..

Objectif PCAET

- Développement des stations et du maillage du territoire
- Augmentation du nombre d’utilisateurs

Budget

- **Investissement** : 272 k€
- **Subvention** : 100 k€ (Région)
- **Fonctionnement** : 136 k€

Indicateur d’impact

- Evolution du nombre d’utilisateurs
- Km parcourus en voitures partagées et estimation des gains d’émissions réalisés

Indicateur de réalisation

- Campagne de communication et promotion
- Nombre de véhicules et de stations disponibles sur le territoire

Mesure 2**Promouvoir l'auto-stop sécurisé avec « Rézo'Pouce »***En cours*

Pour compléter l'offre de mobilité dans les zones les moins denses, la CCPMB propose depuis 2022 le service d'autostop organisé Rezo Pouce. L'objectif de cette mesure est donc de mener une politique d'animation et de sensibilisation efficace pour promouvoir ce service et favoriser sa pratique :

- ▶ Animation locale et mobilisation citoyenne
- ▶ Implantation de points d'arrêt
- ▶ Constitution de pools conducteurs/passagers
- ▶ Intégration dans les politiques communales

Objectif PCAET

- ▶ Sécuriser la pratique de l'auto-stop

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 6 k€

Indicateur d'impact

- ▶ Evolution Nombre d'utilisateurs

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre d'évènements et de campagnes de communication réalisées
- ▶ Nombre de pools conducteurs / passagers constitués

Mesure 3**Promouvoir le covoiturage avec le service « Je Covoit' »***En cours*

Le covoiturage est une solution efficace pour optimiser les trajets en voiture en augmentant le remplissage des véhicules. Il permet à la fois de limiter l'impact climatique des trajets en voiture mais répond également à des enjeux de pouvoir d'achat et d'enclavement (lutte contre la précarité énergétique et la précarité des mobilités). En 2022, le Gouvernement a lancé un plan d'actions renforcé pour le développement du covoiturage, centré sur les mobilités du quotidien (prime de 100€ pour les primo-conducteurs, soutien aux covoitureurs en complément des collectivités, mobilisation du Fonds vert pour soutenir les collectivités).

En Haute-Savoie, « Je Covoit' » est co-financé par la CCPMB, l'ATMB, la 2CCAM, la CCVMB. Il a été mise en place pour payer directement les conducteurs sur les plateformes BlablaCar Daily et Karos. Il s'agit désormais d'accélérer le recours à ce dispositif pour augmenter le nombre de trajets en covoiturage.

L'objectif de cette mesure est d'accélérer la pratique du co-voiturage pour les projets du quotidien en :

- ▶ Maintenant le co-financement de l'aide « Je Covoit' »
- ▶ Déployant un plan de communication grand public et employeurs, avec des contenus pédagogiques, des outils clés-en-main et des relais locaux.(argumenter sur les bénéfices, lever les freins, faciliter le passage à l'acte, encourager le covoiturage de proximité via les plateformes existantes, cibler les zones d'activité, établissements scolaires et de santé).

Objectif PCAET

- ▶ Favoriser les alternatives à la voiture individuelle

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 24 k€

Indicateur d'impact

- ▶ Kilométrage effectué
- ▶ Evolution du nombre d'utilisateurs
- ▶ Nombre de km en voiture individuelle évités,
- ▶ Emissions de GES et de polluants atmosphériques évitées

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de campagnes de communication et de promotion, et ampleur

Mesure 4**Accompagner les Plan de Mobilité Employeur (PDE) auprès des entreprises et des collectivités***Nouveau*

Laloi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose aux entreprises de plus de 50 salariés travaillant sur un même site dans une agglomération de plus de 100 000 habitants d'engager une négociation sur la mobilité des salariés dans le cadre du dialogue social, en vue de favoriser les déplacements domicile-travail durables (covoiturage, transports en commun, vélo, etc.). Elle ne s'applique pas au territoire de la CCPMB. Néanmoins, la réalisation de Plan de Mobilité Employeur est une démarche vertueuse permettant d'optimiser les déplacements professionnels, de réduire l'impact environnemental de l'entreprise et d'améliorer la qualité de vie des salariés. La CCPMB souhaite les voir se développer sur son territoire.

L'objectif de cette mesure est de soutenir et d'accompagner l'émergence de PDE auprès des entreprises et des collectivités du territoire en :

- ▶ Établissant un état des lieux des PDE existants sur le territoire
- ▶ Identifiant les secteurs prioritaires (zones d'activités, zones d'encombrement, centralités...)
- ▶ Créant un kit méthodologique (guide PDE simplifié, outils de diagnostic, modèles d'enquête salariés, fiches actions types)
- ▶ Définissant les modalités d'accompagnement (accompagnement individuel - ingénierie interne ou AMO- ateliers collectifs, permanences, guichet mobilité)
- ▶ Menant une campagne de communication ciblée : mailing, rencontres avec les responsables RH / DGS / dirigeants, présentation dans les réseaux professionnels

Objectif PCAET

- ▶ Accompagner 10 structures par an (entreprises ou collectivités) dans l'élaboration d'un PDE d'ici 2030

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 5 k€

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de structures engagées dans un PDE

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de PDE accompagnés,
- ▶ Nb de kits méthodologiques diffusés,
- ▶ Nb de structures accompagnées
- ▶ Nombre de campagnes de communication réalisées

Mesure 5**Poursuivre l'aide aux entreprises et particuliers via le Fonds Air Véhicules***En cours*

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit des obligations d'acquisition de véhicules à faibles émissions (VFE) et à très faibles émissions (VTFE) pour le renouvellement des flottes des personnes morales. Le renouvellement des flottes professionnelles constitue ainsi un levier important dans l'électrification parcs de véhicules à l'échelle du territoire. A titre d'illustration, en 2024, sur 6 597 véhicules VUL immatriculés dans la CCPMB seuls 53 bénéficiaient d'une vignette Crit'Air E.

Pour favoriser le verdissement des flottes professionnelles, la CCPMB et la Région AURA soutiennent les entreprises avec l'aide Fonds Air Véhicules. L'aide est de 3 000 € pour les véhicules de moins de 2,5 tonnes et de 5 000 € pour les véhicules compris entre 2,5t et 7t.

L'objectif de cette mesure est de maintenir l'aide Fonds Air Véhicules pour les professionnels sur l'année 2026 et de poursuivre l'accompagnement des entreprises dans le verdissement de leur flotte (véhicules GNV, H2, électriques).

Objectif PCAET

- ▶ Electrification des voitures individuelles (85% du parc à horizon 2050)
- ▶ Aides à l'achat pour 25 VL & VUL + 3 PL

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 93 k€

Indicateur d'impact

- ▶ Emissions CO₂ et polluants atmosphériques évitées

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de dossiers subventionnés
- ▶ Montant des aides allouées

Mesure 6**Décarboner la flotte de véhicule de la CCPMB***En cours*

L'article 76 de la loi d'orientation des mobilités impose aux collectivités territoriales disposant d'un parc de plus de 20 véhicules légers ($\leq 3,5$ tonnes) d'intégrer une part croissante de véhicules à faibles émissions (VFE). Elle instaure des seuils progressifs allant de 10 % en 2022 à 70 % en 2030. À partir de 2026, 37,4 % de ces acquisitions devront concerner des véhicules à très faibles émissions (VFTE), tels que les modèles électriques ou hybrides, émettant au maximum 60 g de CO₂/km.

La flotte de véhicules de la CCPMB représente des émissions 16 tCO₂e/an. Dans une démarche d'exemplarité, la CCPMB renouvelle son parc de véhicules en privilégiant des véhicules moins polluants (électriques pour les véhicules légers et GNV pour les BOM).

Objectif PCAET

- ▶ 1 benne GNV acquises d'ici 2030

Budget

- ▶ **Investissement** : 600 k€ pour 1 BOM

Indicateur d'impact

- ▶ Gain GES
- ▶ Gain polluants atmosphériques

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de bennes GNV acquises en remplacement de BOM diesel
- ▶ Nombre de véhicules électriques acquis en remplacement de véhicules thermiques

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Service Mobilité/Transport ▶ Service Développement Durable (Mesure 5 et 6)	▶ Communes ▶ Région AURA ▶ CCI ▶ ATMB ▶ GFPM ▶ 2CCAM, ▶ CCVMB

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3						
Mesure 4						
Mesure 5						
Mesure 6						

Action**P3.A4 – Agir pour un transport de marchandises plus sobre et moins polluant**

- *Orientation 3 : Limiter l'impact environnemental du transport de marchandise et de la logistique urbaine*

Contexte et enjeux

Avec 47% des consommations du transport routier, le transport de marchandises occupe une place prépondérante dans le bilan énergétique du territoire. Cette spécificité s'explique notamment par le passage de l'autoroute A40, qui connaît un important trafic de poids lourds favorisé par la présence, sur le territoire voisin, du tunnel du Mont-Blanc, infrastructure stratégique reliant la France et l'Italie. Ainsi, d'après les données de l'ORCAE, le trafic autoroutier des utilitaires légers et lourds représentait respectivement 15% et 10% des consommations énergétiques et 16% et 10% des émissions de GES du secteur des transports routiers en 2022.

La diminution des flux de transports de marchandises sur le territoire dépendra fortement de l'ouverture de la nouvelle ligne de fret ferroviaire Lyon-Turin prévue pour 2030. Outre le soutien à ce projet, et au développement du fret ferroviaire de manière générale, la CCPMB souhaite agir à son échelle pour limiter les impacts négatifs du transport de marchandises. Pour cela, la CCPMB a mené en 2021 une étude d'opportunité pour la mise en place d'une station multi-énergie publique permettant d'alimenter des véhicules fonctionnant au gaz ou à l'hydrogène. Un tel équipement permettrait de favoriser le passage à des véhicules moins polluants pour des acteurs n'ayant pas accès à une station d'avitaillement privée (ex : véhicules utilitaires légers). Les résultats de cette étude mettent en valeur la nécessité de construire l'écosystème d'acteurs nécessaire au développement de véhicules hydrogène. En lien également avec les résultats de l'étude sur la méthanisation, il s'agira de poursuivre les investigations autour de la faisabilité du projet. La CCPMB souhaite également soutenir les expérimentations favorisant une logistique du dernier kilomètre plus écologique (plateforme, cyclo-logistique, etc.).

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Etudier le potentiel d'une station avitaillement multi-énergie (GNV, H2, Electrique)***En cours*

La construction sur le territoire d'une station d'avitaillement multi-énergie (GNV et H2) serait une opportunité d'accélérer la décarbonation des flottes de véhicules, en particulier pour le transport de marchandises. Les conclusions de l'étude d'opportunité sur la création d'une station multi-énergie publique montre qu'un tel équipement n'est pour le moment pas adapté au territoire (demande insuffisante sur le territoire, modèle économique complexe à trouver). Néanmoins, l'étude a permis de confirmer le projet de conversion des BOM au gaz et le potentiel de développement d'une station privée (ou la mise en œuvre de partenariat avec des stations privées existantes).

Le projet se poursuivra ainsi en ce sens et sera accompagné d'une sensibilisation et d'un recueil de besoins des professionnels du territoire, en lien avec le Fonds Air Véhicule.

Objectif PCAET

- Évaluer les leviers de décarbonation du secteur des transports de personnes et de marchandises à l'échelle du territoire de la CCPMB

Budget

- **Fonctionnement** : 18 k€ (étude)

Indicateur d'impact

- Développement d'une station d'avitaillement publique ou privée adaptée aux besoins du territoire.
 ► Quantité de carburants alternatif consommé
 ► Emissions de GES et de polluants atmosphériques évités

Indicateur de réalisation

- Réalisation d'un diagnostic quantitatif du parc roulant
 ► Identification de sites potentiels pour une station multi-énergie
 ► Nombre de partenaires consultés et mobilisés (transporteurs, entreprises, collectivités)
 ► Rapport final remis et validé

Mesure 2**Mener une réflexion sur une logistique du dernier kilomètre plus sobre****En cours**

La logistique urbaine regroupe l'ensemble des activités qui optimisent les mouvements de marchandises (transport et stockage) dans les villes. Si les approvisionnements aux entreprises deviennent de plus en plus efficaces, ceux aux particuliers explosent avec le e-commerce et les livraisons rapides. Ils impliquent des flux de plus en plus dispersés spatialement et régis par une demande d'immédiateté. La logistique urbaine durable vise à trouver un équilibre entre les besoins de livraison en milieu urbain et la préservation de l'environnement, de la qualité de l'air, et de la qualité de vie des citoyens. Un des axes d'amélioration principal porte sur l'optimisation de la livraison sur le dernier kilomètre, qui est particulièrement coûteuse et polluante. Par ailleurs, pour les territoires plus ruraux, la logistique urbaine peut également se penser comme un facilitateur d'approvisionnement des commerces des villes ou villages reculés. Elle peut constituer un des leviers d'une nouvelle dynamique commerciale, en faisant entrer le commerce physique dans l'ère des services numériques.

La CCPMB souhaite voir se développer sur son territoire des initiatives permettant de limiter les externalités négatives de la logistique du dernier kilomètre. Cette mesure a pour objectif de soutenir ces initiatives en :

- ▶ Soutenant les expérimentations de logistique urbaine
- ▶ Identifiant les besoins et opportunités en lien avec les entreprises et les communes
- ▶ Étudiant la faisabilité de plateformes de consolidation ou de mutualisation du fret.

Objectif PCAET

- ▶ Tester au moins 1 expérimentation logistiques durables sur le territoire d'ici 2030

Budget

- ▶ **Fonctionnement** : 40 k€ (selon ambition vers le soutien aux initiatives locales)
- ▶ Budget constant – Animation chargée de mission mobilité

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de km évités en transports polluants

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de tests ou études menées,
- ▶ Nb d'entreprises partenaires,
- ▶ Nb de plateformes ou circuits mutualisés évalués

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Service Mobilité/Transport (Mesure 1) ▶ Service Développement Durable (Mesure 2)	▶ CCI ▶ REGION AURA ▶ PROJET AMETYST ▶ SYANE ▶ ADEME ▶ DDT ▶ GRDF

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						



PRIORITE 4 – PRESERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITE

1. PRESERVER LA QUANTITE ET LA QUALITE DES RESSOURCES EN EAU
2. REDUIRE LES PRESSIONS SUR LES MILIEUX NATURELS

Action**P4.A1 – Préserver la quantité et la qualité des ressources en eau**

- *Orientation 1 : Protéger les milieux humides et les cours d'eau notamment via la compétence GEMAPI*
- *Orientation 2 : Réduire les consommations en eau du territoire*

Contexte et enjeux

L'intervention sur les milieux humides et aquatiques s'exerce grâce à la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui a été transférée à deux syndicats de rivière selon la position des communes sur les bassins hydrographiques. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA) exerce la compétence pour les communes de Megève et de Praz-sur-Arly, et le Syndicat Mixte de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) pour les autres communes. Le SMBVA a notamment élaboré des plans de gestion stratégique des zones humides sur les communes de Megève et Praz-sur-Arly. Le SM3A, quant à lui, a réalisé un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle de son bassin versant, avec une priorisation des zones humides sur lesquelles intervenir.

Le diagnostic du PCAET, qui se base sur les données 2023 du SM3A, fait état de problématiques importantes en matière de qualité de l'eau, sur l'Arve en particulier, notamment sur la zone entre Passy et Les Houches. Avec les évolutions déjà ressenties et à prévoir du cycle de l'eau, la réduction des pressions liées à la pollution des eaux est d'autant plus importante.

Le diagnostic du PCAET met également en lumière un ensemble de vulnérabilités, en lien avec la disponibilité de la ressource en eau, qui se trouvent amplifiées par les effets du changement climatique. L'alimentation en eau potable constitue l'usage principal sur le territoire (jusqu'à 93 % sur le bassin versant de l'Arly et 76% des prélèvements sur le bassin versant de l'Arve), fortement influencé par la fréquentation touristique (pics en hiver et en été). La production de neige de culture est également un usage important, représentant 3,6% des prélèvements sur le bassin de l'Arve et 7% sur les communes de Megève et Praz-sur-Arly. L'enneigement des stations tend à diminuer. Si les prélèvements agricoles restent faibles, la baisse progressive des débits, notamment estivaux (-19 % en 60 ans pour l'Arve), et la fonte accélérée des neiges et des glaciers, génèrent des situations de sécheresse. Les projections indiquent ainsi un risque de conflits d'usage accru en été. L'évolution du niveau des nappes suit cette dynamique, avec des niveaux plus bas en fin d'été.

A l'échelle nationale, l'Etat a lancé en 2023 le Plan Eau, dont l'axe 1 porte sur la sobriété des usages en eau. L'objectif phare est une réduction des consommations d'eau de 10% d'ici 2030 à l'échelle de la France.

Ainsi, cette action du PCAET vise à préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau, en agissant en particulier sur la limitation des rejets de polluants et sur la réduction des consommations d'eau.

Etant donné le portage de la compétence GEMAPI par les syndicats de rivière, la CCPMB pilotera en priorité des mesures :

- D'accompagnement des entreprises et des particuliers pour réduire leur consommation en eau et leurs rejets de polluants
- De sensibilisation et de communications auprès des particuliers
- D'expérimentation auprès des communes (« Quartiers [ou] Villages Zéro polluants »)
- De recueil des données

Par ailleurs, la CCPMB soutiendra et contribuera aux mesures menées par les acteurs compétents du territoire sur :

- la GEMAPI (SM3A, SMBVA)
- l'assainissement (SIABS, SISE, SIVU de Megève/Praz-sur-Arly)
- l'urbanisme (commune)

CCPMB – Pilote

Mesure 1

Mettre en place une aide à destination des particuliers et entreprises pour réduire leur consommation en eau*Nouveau*

Face à des situations de déficit hydrique qui risquent de s'intensifier, il est nécessaire d'associer l'ensemble des acteurs du territoire dans un objectif de réduire la consommation en eau. Cette mesure vise à étudier l'opportunité de mise en place d'une aide financière ou technique aux particuliers et entreprises dans l'optique de diminuer leur consommation en eau. Cela pourra concerner :

- ▶ Aide au financement de récupérateurs d'eau de pluie et autres outils de réduction
- ▶ Distribution de kits hydro-économes (Douchettes économes, mousseurs, sabliers de douche, stop-eau) gratuite ou contre participation symbolique
- ▶ Mise à disposition d'outils d'autodiagnostic
- ▶ Incitation des acteurs économiques à élaborer des plans de sobriété en eau
- ▶ Accompagnement vers les Aides de l'Agence de l'eau 12e programme "Eau, climat & biodiversité" (2025–2030)

Le dispositif devra proposer des solutions adaptées par public cible, notamment à destination des résidences collectives.

Objectif PCAET

- ▶ Réduire de 10% la consommation en eau du territoire
- ▶ Engager 5 entreprises par an dans une démarche de réduction de leur consommation en eau d'ici 2030 (réalisation d'un Plan Sobriété en eau)
- ▶ Aide à l'achat récupérateurs d'eau de pluie pour 1000 foyers sur 5 ans
- ▶ Distribuer les kits hydro-économes d'ici 2030 à 2 000 foyers modestes du territoire

Budget si mise en œuvre de l'action

- ▶ 114k€/an
- ▶ Aides aux entreprises : 12e programme "Eau, climat & biodiversité" (2025–2030)

Indicateur d'impact

- ▶ Volumes d'eau économisés estimés
- ▶ Réduction des prélèvements en eau potable

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb d'entreprises accompagnées
- ▶ Nb de récupérateurs d'eau subventionnés
- ▶ Nombre de kit hydro-économes distribués
- ▶ Nb de Plan de Sobriété en eau réalisés
- ▶ Nb d'actions de sensibilisation

Mesure 2

Mettre en place une aide à destination des particuliers et entreprises pour réduire les rejets de polluants dans l'eau*Nouveau*

En juin 2016, la CCPMB a rejoint le programme environnemental Arve Pure 2018, initié par l'Agence de l'eau, le Le Syndicat National du Décolletage, les communautés de communes Annemasse Agglo, Pays Rochois, Faucigny Glières, Cluses Arve et Montagnes, et le SM3A. Ce programme proposait un accompagnement technique et financier aux entreprises pour réduire les rejets de micropolluants (62 substances surveillées) dans l'Arve. Il offrait diagnostics gratuits, aides au montage de dossiers, et subventions de 40 à 70 % pour les équipements. La CCPMB a facilité l'accès des entreprises locales au dispositif et collaboré étroitement avec le SM3A. Son engagement a permis au territoire de bénéficier pleinement de l'enveloppe de 10 millions d'euros de l'Agence de l'eau jusqu'en 2022.

La CCPMB souhaite poursuivre son soutien des acteurs locaux dans l'optique de réduire la pollution de l'eau. Cette mesure vise à étudier l'opportunité de mise en place d'une aide financière ou technique aux particuliers et entreprises dans l'optique de diminuer les rejets de polluants dans l'eau. Cela pourra concerner :

- ▶ Aide au financement de récupérateur d'eau de pluie et autre outil de réduction
- ▶ Mise à disposition d'outils d'autodiagnostic
- ▶ Accompagnement vers les Aides de l'Agence de l'eau 12e programme "Eau, climat & biodiversité" (2025–2030)

Objectif PCAET

- ▶ Engager 5 entreprises par an dans une démarche de réduction de leurs rejets de polluants d'ici 2030 (artisanat, tourisme, commerce, petite industrie)
- ▶ Accompagner 1000 foyers sur 5 ans (soit 200 par an)

Budget

- ▶ 3 000 € (Animation - communication) + 12e Programme Agence de l'eau : aides financières destinées aux entreprises (dépollution industrielle)

Indicateur d'impact

- ▶ Réduction estimée des rejets professionnels,
- ▶ Réduction estimée des rejets des particuliers

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb d'entreprises accompagnées,
- ▶ Nombre de particuliers accompagnés
- ▶ Nb de diagnostics réalisés,
- ▶ Livrable de l'étude d'opportunité

L'étude d'opportunité devra intégrer un volet juridique sur les compétences locales, les communes du territoire ayant décidé de ne pas transférer la compétence eau et assainissement à la CCPMB.

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
► Développement durable	► Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ► SM3A ► SMVA ► Les communes

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						

CCPMB – Soutien

Mesure 1 :**Sensibilisation du grand public à la préservation de la ressource en eau***Nouveau*

Cette mesure vient en complément des actions d'appui aux particuliers à la réduction des consommations en eau et des rejets de polluants. La CCPMB souhaite animer, avec les communes, des campagnes de sensibilisation sur les enjeux de préservation de la ressource, tant en termes de quantité que de qualité. Il pourra s'agir de :

- ▶ Information/sensibilisation des habitants et des professionnels via des Campagnes des gestes simples pour réduire la consommation d'eau (réunions dans les communes notamment)
- ▶ Expérimentation (de challenge ou défis "Familles économes en eau")

Objectif PCAET

- ▶ 1 campagne de sensibilisation par an
- ▶ 10 réunions publiques communales
- ▶ 1 challenge réalisé d'ici 2030

Budget

- ▶ 2 500€ (animation, communication et réception)

Indicateur d'impact

- ▶ Évolution des pratiques (via des enquêtes),
- ▶ Réduction estimée des micropolluants domestiques

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de campagnes de communication et ampleur,
- ▶ Nb de réunions publiques
- ▶ Nb d'expérimentations initiées

Mesure 2**Promouvoir la désimperméabilisation des sols et la végétalisation***Nouveau*

Des projets de désimperméabilisation et de végétalisation sont mis en œuvre par les syndicats porteurs de la compétence GEMAPI (SMBVA et SM3A) et par les communes du territoire. La CCPMB encouragera ces dynamiques en mettant en place :

- ▶ Sensibilisation et formation des services communaux, organisation de visites sur les techniques de désimperméabilisation (béton drainant, noues végétalisées, revêtements poreux...)
- ▶ Incitation des projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école
- ▶ Partenariat avec le CAUE, l'Agence de l'eau ou des paysagistes-urbanistes pour améliorer la qualité des projets
- ▶ Soutien en communication et relai aux actions portées par le SMBVA et SM3A

Ces actions concourent aussi à la réduction du risque d'inondations, notamment au ruissellement, et donc à la priorité 5 du PCAET.

Objectif PCAET

- ▶ 100% des communes engagées dans un projet de désimperméabilisation/végétalisation de cours d'écoles d'ici 2030

Budget

- ▶ 1 500€ (animation, expertise)

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de communes ayant engagé un projet
- ▶ Surface désimperméabilisée ou végétalisée (m²)
- ▶ Réduction du ruissellement estimée (par simulation – en fonction des surfaces désimperméabilisées)
- ▶ Évolution du taux d'imperméabilisation dans les PLU

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de formations et de visites organisées
- ▶ Nombre de communes formées
- ▶

Mesure 3**Améliorer l'intégration des enjeux eau et biodiversité dans les documents d'urbanisme et les politiques publiques communales***Nouveau*

Les politiques publiques d'urbanisme sont un des leviers à disposition des communes pour préserver la ressource en eau et limiter les risques liés à l'eau. La CCPMB souhaite donc encourager l'intégration de ces enjeux dans les PLU, et autres documents d'urbanisme, en :

- ▶ Favorisant les retours d'expérience entre communes via un réseau d'échanges
- ▶ Formant les services urbanisme des communes sur les enjeux liés à la ressource en eau, à la gestion des eaux pluviales, etc. (interventions d'experts)
- ▶ Initiant des changements de pratiques ou d'aménagements (interdictions ciblées, évolution des PLU)
- ▶ Renforçant les liens avec les syndicats de rivière SM3A et SMBVA
- ▶ Appuyant les communes pour mettre en cohérence leurs politiques publiques avec les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), ou autres documents cadres liés à l'eau

Objectif PCAET

- ▶ Former les agents (notamment des services urbanisme) des 10 communes

Budget

- ▶ 6 000€/an (intervention d'experts)

Indicateur d'impact

- ▶ Nb de communes ayant modifié leur PLU,
- ▶ Évolution des consommations dans les secteurs ciblés

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de formations réalisées
- ▶ Nombre de réunions de réseau organisées

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶ Département Haute-Savoie ▶ SMBVA ▶ SM3A ▶ Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Calendrier

Mesure	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3						

Action**P4.A2 – Réduire les pressions sur les milieux naturels**

Orientation 1 : Protéger les milieux humides et les cours d'eau notamment via la compétence GEMAPI

Orientation 3 : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales)

Contexte et enjeux

En plus des pressions liées à l'urbanisation et au changement d'occupation des sols, les espèces végétales exotiques envahissantes représentent une menace croissante pour la biodiversité. Elles supplantent les espèces locales, réduisent les habitats naturels et, pour certaines, présentent des risques sanitaires. Selon l'organisation internationale, Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), elles constituent la cinquième cause de dégradation de la biodiversité à l'échelle mondiale. Leur expansion est favorisée par le changement climatique, notamment la hausse des températures. L'Etat a d'ailleurs lancé en 2022 un plan d'actions "pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes".

Face à ce constat, la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) a élaboré un plan d'actions et un guide d'identification. Sur le territoire, les espèces les plus répandues sont la renouée du Japon, les solidages, le buddléia de David, la berce du Caucase et la balsamine. Les communes de fond de vallée, comme Passy, Saint-Gervais-les-Bains et Sallanches, sont particulièrement concernées.

La CCPMB pilotera principalement la mise en place d'une gouvernance autour du programme d'actions de lutte et de gestion des EEE, en lien avec le Contrat Haute-Savoie Nature, qui permettra le déploiement de plusieurs actions à l'échelle du territoire.

La CCPMB apportera également son soutien aux actions menées par les autres acteurs territoriaux comme :

- ▶ La promotion des Atlas de la biodiversité communale pour sensibiliser les élus et acteurs locaux
- ▶ L'intégration de ces enjeux dans les documents et projets d'urbanisme

CCPMB – Pilote**Mesure 1**

Mettre en place une gouvernance du programme d'actions de lutte et de gestion des Espèces Envahissantes (EE) pour déployer des actions coordonnées sur le territoire | Action conjointe Contrat Haute-Savoie Nature

Nouveau

Dans le cadre du Contrat Haute-Savoie Nature, la CCPMB compte structurer davantage son action de lutte contre les EEE combinant :

- ▶ Elaboration d'une charte intercommunale des bonnes pratiques de travaux (remblais, terrassements, réaménagements) intégrant des prescriptions pour éviter la dissémination d'espèces envahissantes et préserver les continuités écologiques
- ▶ Formation et sensibilisation des professionnels et des communes à la gestion des EEE et au lien avec les impacts du changement climatique

Objectif PCAET

- ▶ Adopter une charte partagée avec au moins 80 % des communes d'ici 2027
- ▶ Organiser 2 campagnes de formation par an

Budget

- ▶ 6 500€/an pour la formation
- ▶ 4 000€ pour l'animation/coordination (dont 1000€ par le département)

Indicateur d'impact

- ▶ Evolution des foyers d'EEE sur le territoire (en nombres et en surface)

Indicateur de réalisation

- ▶ Charte finalisée
- ▶ Nombre de communes ayant adopté la charte
- ▶ Nombre de sessions de formation réalisées
- ▶ Nombre de participants aux formations

Pilotage et ressources**Service pilote**

- ▶ Développement Durable

Partenaires

- ▶ Département Haute-Savoie

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1	Charte et formation			Formation		

CCPMB – Soutien

Mesure 1 :

**Promouvoir les Atlas de la biodiversité communale (ABC) |
Action conjointe Contrat Haute-Savoie Nature***Nouveau*

Les Atlas de la biodiversité communale permettent de développer une connaissance fine des milieux naturels à l'échelle d'une commune, notamment des corridors écologiques. Ils constituent un levier important de sensibilisation des élus à ces enjeux, pour ensuite mieux les intégrer dans les politiques publiques.

La CCPMB accompagnera donc les communes volontaires à l'animation des ABC auprès des acteurs du territoire (habitants, professionnels, etc.).

Objectif PCAET

- ▶ 100 % des communes concernées d'ici 2030
- ▶ Organiser 1 formation à destination des services et des élus sur la thématique de préservation des milieux

Budget

- ▶ Budget constant

Indicateur d'impact**Réalisation et adoption des ABC dans les communes** Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de communes mobilisées
- ▶ Nombre d'atlas communaux réalisés
- ▶ Nombre d'actions d'animations réalisées (réunions publiques, campagnes de communication par exemple).

Mesure 2

**Sensibiliser à la prise en compte des enjeux corridors et zones humides dans les SCOT, PLU et projets d'urbanisme |
Action conjointe Contrat Haute-Savoie Nature***Nouveau*

Les politiques publiques d'urbanisme menées par les communes sont un des leviers pour protéger effectivement les espaces naturels et les corridors écologiques. Afin d'améliorer l'action des communes sur ce sujet, la CCPMB compte :

- ▶ Sensibiliser à la prise en compte des enjeux liés aux corridors et à la protection des zones humides (cf. mesure 3)
- ▶ Sensibiliser sur la Trame noire (article/guide sur les bons comportements)
- ▶ Appuyer les communes à davantage protéger les zones humides dans les, PLU et projets d'urbanisme
- ▶ Produire une fiche "espèces recommandées" à intégrer aux permis de construire, en s'inspirant du retour d'expérience de Saint-Gervais. Inciter ensuite les communes à intégrer de fiches "espèces recommandées" dans les permis de construire

Objectif PCAET

- ▶ Expérimenter au moins 3 mesures incitatives/réglementaires d'ici 2030

Budget

- ▶ En lien avec le département

Indicateur d'impact

- ▶ Nb de PLU intégrant les corridors et les zones humides
- ▶ Nombre de PLU intégrant la fiche espèces recommandées
- ▶ Surface de zones humides protégées dans les PLU

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de réunions publiques
- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation
- ▶ Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation
- ▶ Nb de formation auprès des services communaux et professionnels
- ▶ Livrable de la fiche « espèces recommandées »
- ▶

Mesure 3

Mettre à jour l'inventaire des zones humides [Action conjointe avec le Contrat Haute-Savoie Nature]

Nouveau

Les zones humides sont des espaces menacés par le changement climatique et les pressions liées à l'urbanisation, alors qu'elles rendent de nombreux services écosystémiques, essentiels au bon fonctionnement du territoire. Pour mieux les protéger, une connaissance fine est nécessaire. Le niveau de détail de la cartographie n'est pas encore déterminé. C'est pourquoi, en association avec le Contrat Haute-Savoie Nature porté par le Département de la Haute-Savoie, la CCPMB soutiendra la mise à jour de l'inventaire des zones humides dans chaque commune. Elles pourront ensuite les intégrer dans leur PLU, afin d'assurer leur protection.

Objectif PCAET

- ▶ Intégrer la cartographie des zones humides dans 100% des PLU d'ici 2023

Budget

- ▶ Engagement du SM3A
- ▶ Contrat Haute-Savoie Nature

Indicateur d'impact

- ▶ Surface de zones humides protégées dans les PLU

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de communes avec un inventaire à jour
- ▶ Nombre de PLU intégrant l'inventaire actualisé

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶ Département Haute-Savoie

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2	Production de la fiche		Poursuite de la sensibilisation			
Mesure 3	Cartographie		Intégration dans les PLU			



PRIORITE 5 – S’ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. AMELIORER LA RESILIENCE DES FORETS : LUTTER CONTRE LES RISQUES DE DEPERISSEMENT ET DE FEUX DE FORET
2. PRESERVER ET ADAPTER LES FILIERES AGRICOLES DU TERRITOIRE
3. ADAPTER LES FILIERES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE (TOURISME ET AUTRES FILIERES ECONOMIQUES LOCALES)

Action**P5.A1 – Améliorer la résilience des forêts : lutter contre les risques de dépérissement et de feux de forêt**

- *Orientation 2 : Accélérer la dynamique territoriale pour améliorer la résilience des forêts et du secteur agricole*

Contexte et enjeux

Les forêts couvrent environ 34,5 % des territoires de la CCPMB et de la CCVCMB). Elles représentent un levier écologique et économique majeur, notamment via la filière bois et la séquestration du carbone. Toutefois, elles sont fortement impactées par le changement climatique.

Les effets sont déjà visibles : épisodes de sécheresses intenses (comme en 2022), défoliations sur les feuillus, vulnérabilité accrue aux maladies et ravageurs (scolytes principalement, chenilles processionnaires), mais aussi aux tempêtes et incendies. L'augmentation des températures, la baisse de la disponibilité en eau et l'intensification des extrêmes climatiques :

- fragilisent les peuplements,
- dégradent les paysages
- altèrent l'ensemble des services écosystémiques
- menacent les débouchés économiques de la filière bois, notamment pour le bois d'œuvre.

Face à ces enjeux, la CCPMB pilotera plusieurs mesures :

- Poursuite de l'animation de la charte forestière 2024-2030
- Conduite d'une étude de vulnérabilité de la forêt face au changement climatique
- Consolidation de la planification locale au travers la participation au Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies et des schémas intercommunaux des dessertes forestières
- Animation d'un projet sylvicole territorial (dans le cadre de l'adhésion du territoire à la démarche Sylv'ACCTES)

La CCPMB apportera également son soutien aux actions menées par les autres acteurs territoriaux comme :

- Promotion des dispositifs de soutien financier à la réalisation de travaux portée notamment par Sylv'ACCTES
- Promotion de la ressource en bois local, en mobilisant ? les scieries existantes
- Création d'une plateforme de stockage bois et de routes forestières pour améliorer la gestion

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Animer la charte forestière****En cours**

La 1ère Charte forestière du Pays du Mont-Blanc, signée le 24 juillet 2009 sur le périmètre de la Vallée de Chamonix et du Pays du Mont-Blanc, est portée et animée par la CCPMB. Elle a bénéficié d'une mise à jour ambitieuse à l'occasion de son renouvellement sur la période 2024-2030. En 2015-2016, une première évaluation avait confirmé la structuration positive du territoire autour de la forêt. Le nouveau programme 2024-2030 reprend les orientations validées, enrichies par de nouvelles thématiques et fiches actions. Ce processus collaboratif, mené avec les élus, les membres du comité de pilotage de la charte forestière et des étudiants en gestion forestière, a abouti à l'ajout de trois nouvelles fiches, portant le total à 22. Parmi les principales priorités figurent :

- Adaptation au changement climatique des forêts
- Mobilisation du bois dans les forêts du territoire
- Utilisation du bois local dans la construction, le chauffage ou autre
- Sensibilisation du public
- Meilleure prise en compte des autres rôles joués par les forêts

Les enjeux de vulnérabilité des forêts impactent directement les priorités liées à la filière bois et sont donc traités conjointement.

Objectif PCAET

- Mettre en œuvre la charte forestière 2024-2023

Budget

- 14 660 € subvention CNPF
- 3000 € subvention Pôle Excellence bois

Indicateur d'impact

- Evolution de la mobilisation de bois local

Indicateur de réalisation

- Nombre de fiches actions de la charte forestière réalisées
-

Mesure 2**Elaborer une étude de vulnérabilité des forêts du territoire – CNPF prestation commande de la CCPMB***En cours*

Au regard de l'enjeu que représente la forêt sur son territoire, la CCPMB conduit une étude de vulnérabilité de la forêt face au changement climatique. Elle permettra d'affiner sa connaissance des impacts sur les écosystèmes locaux, et de mieux appréhender les actions d'adaptation à conduire. Cette démarche s'appuie sur l'analyse des facteurs biophysiques et climatiques pour cartographier les zones les plus sensibles et adapter les modes de gestion. L'objectif est de renforcer la résilience des forêts et de préserver leurs fonctions écologiques et économiques sur le territoire du Pays du Mont-Blanc. Cette étude réalisée par le Centre National de la Propriété Forestière sera finalisée en 2027. Elle débouchera sur :

- ▶ Un diagnostic territorial
- ▶ Etablissement d'une stratégie avec une priorisation des secteurs d'intervention et un programme d'action
- ▶ L'enrichissement du travail sur les schémas de desserte forestières et aménagement de sécurité incendie (cf. mesure suivante)

Objectif PCAET

- ▶ Intégrer la vulnérabilité des forêts dans les paramètres de gestion

Budget

- ▶ 22 644 € (3 ANS – 2025> 2027)
- ▶ 11822 € Subvention Fonds VERT

Indicateur d'impact

- ▶ Surface de forêt gérée suite à l'analyse

Indicateur de réalisation

- ▶ Livrable du diagnostic
- ▶ Stratégie définie et priorisée
- ▶

Mesure 3**Contribuer à l'élaboration du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) [pilote par la DDT]***En cours*

Afin d'améliorer le rôle de protection de la forêt contre les risques naturels, la Direction Départementale des Territoires réalise un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies qui vise à cartographier les zones exposées, définir des mesures de prévention et intégrer la gestion du risque dans l'aménagement du territoire. Ce plan sera complété par des préconisations sur l'aménagement des massifs pour la lutte contre les incendies, tout en limitant les conflits d'usage et en facilitant l'exploitation durable des forêts (cf. mesure précédente). Ces démarches s'inscrivent dans une stratégie globale de protection des personnes, des biens et du patrimoine naturel du territoire.

La prise en charge des crises liées à des feux de forêts sera également traitée dans le Plan Intercommunale de Sauvegarde (cf. Priorité 6).

Objectif PCAET

- ▶ Limiter au maximum les risques de feux de forêt

Budget

- ▶ Piloté par la DDT

Indicateur d'impact

- ▶ Évolution de la surface sensible aux incendies (baisse par réduction de la charge combustible)

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de projets d'aménagement DFCI réalisés ou cofinancés
- ▶ Plan de prévention des feux de forêt élaboré et validé

Mesure 4**Animer le Projet Sylvicole Territorial***En cours*

En adhérant à Sylv'ACCTES, la CCPMB pilote un Projet Sylvicole Territorial (PST) sur le Pays du Mont-Blanc, définissant des itinéraires sylvicoles éligibles à des subventions de l'association. Ce dispositif aide les propriétaires forestiers (publics ou privés) à réaliser des travaux favorisant le maintien des forêts, résistantes et résilientes. Les propriétaires situés sur le territoire s'engagent au moins 10 ans dans un des itinéraires proposés et peuvent obtenir des aides financières, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

Le PST de la CCPMB est notamment centré sur les travaux d'adaptation des peuplements et de leur diversification.

Objectif PCAET

- ▶ Augmenter la surface de forêt gérée selon le PSTs

Budget

- ▶ 3 000 € pour 3 ans

Indicateur d'impact

- ▶ Surface de forêt gérée selon le PST

Indicateur de réalisation

- ▶ Réalisation du PST
- ▶ Nombre de demandes de subvention sur le territoire
- ▶ Nombre de de projets accompagnés par la CCPMB

Mesure 5**Soutenir les filières de bois local***En cours*

L'objectif de cette mesure est de soutenir la filière locale de bois, dans une logique de gestion durable du bois et en accord avec les enjeux d'adaptation.

En complément des travaux menés sur l'amélioration et la diversification des peuplements, différents acteurs au sein de la Charte forestière assurent un rôle de formation sur les enjeux de valorisation du bois local (Association des Communes Forestières, Pôle d'Excellence Bois des Pays de Savoie). Ces acteurs visent à accompagner les métiers du bois d'œuvre et énergie, afin de favoriser l'emploi, la montée en compétences et la valorisation économique des ressources forestières du territoire. Le CNPF assure en parallèle la sensibilisation et la formation des propriétaires forestiers privés. Il les encourage notamment à mettre en place une gestion de leurs parcelles forestières.

La CCPMB souhaite aussi soutenir les scieries existantes du territoire, notamment par le biais de marchés publics favorisant l'utilisation de bois local. Cette approche vise à renforcer la filière bois locale tout en soutenant l'économie de montagne. Les actions de sensibilisation visent à améliorer les leviers de la commande publique pour mobiliser ce bois.

La tempête de 2019, qui a touché une partie du territoire, a montré l'intérêt de pouvoir évacuer le bois tombé au sol et de le stocker le temps que le marché permette de le vendre à des prix intéressants. La mise en place d'une plateforme de stockage de bois permettra d'optimiser la gestion des volumes récoltés et de faciliter leur acheminement vers les différents débouchés (bois d'œuvre ou bois énergie). Cet aménagement contribuera à renforcer l'organisation et la compétitivité de la filière bois locale.

Enfin, la gestion durable des forêts du Pays du Mont-Blanc nécessite un accès adapté aux parcelles, notamment pour les travaux sylvicoles, la prévention des risques (incendies, chutes d'arbres) et la valorisation de la ressource bois. La création de routes forestières permet d'améliorer la desserte des massifs, de sécuriser les interventions et de faciliter l'exploitation, dans une logique de gestion multifonctionnelle. En 2022, la CCPMB a notamment œuvré pour accompagner techniquement la création de la route forestière du Châtelard au Col de Voza. Les communes identifieront les potentielles nouvelles routes forestières à ouvrir ou les voiries existantes à améliorer, et la CCPMB accompagnera leur réflexion et leur création, ceci en lien avec les schémas de dessertes forestières.

Objectif PCAET

- ▶ 100% des forêts publiques gérées
- ▶ 1 plateforme de stockage créé d'ici 2050
- ▶ Création de nouvelles routes forestières

Budget

- ▶ 3 000 € (Subvention Sylv'ACCTES)

Indicateur d'impact

- ▶ Evolution du taux de surfaces gérées d'ici 2030 (si données existante)
- ▶ Quantité de bois local consommé dans les marchés publics

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb plateforme créée d'ici 2050
- ▶ Nb routes forestières créées
- ▶ Nb de commune s'approvisionnant en bois local (dont bois de la commune)

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶ Sylv'acces ▶ DDT ▶ ONF ▶ CNPF

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3	PDPFCI	Schémas de dessertes complétés				
Mesure 4						
Mesure 5						

Action**P5.A2 – Préserver et adapter les filières agricoles du territoire**

- *Orientation 2 : Accélérer la dynamique territoriale pour améliorer la résilience des forêts et du secteur agricole*

Contexte et enjeux

Le territoire du Pays du Mont-Blanc est marqué par une activité agricole majoritairement tournée vers l'élevage et le pastoralisme. Ce secteur est particulièrement exposé aux impacts du changement climatique, déjà visibles à l'échelle locale.

Les aléas climatiques affectent directement les productions : sécheresses, maladies, événements extrêmes (gel tardif, pluies intenses, canicules). Ils compromettent la productivité des cultures et la santé animale, réduisent les rendements, altèrent la qualité des produits et fragilisent l'économie agricole locale.

Dans ce contexte, le Plan Pastoral Territorial 2023-2028 du Pays du Mont-Blanc intègre des actions concrètes pour renforcer la résilience du pastoralisme, notamment via la gestion de la ressource en eau, l'amélioration de l'accès et des conditions de vie en alpage (logement notamment), pour la préservation des espaces pastoraux. La CCPMB souhaite poursuivre et consolider cette dynamique, en soutenant une agriculture plus résiliente, sobre en ressources, capable de s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques tout en valorisant les savoir-faire locaux et les services écosystémiques rendus par l'agriculture de montagne.

Pour cela, la CCPMB pilotera les actions suivantes :

- Poursuite de l'action engagée au travers le portage et l'animation du Plan Pastoral Territorial visant à maintenir des espaces pastoraux dynamiques sur le territoire
- Identifier et valoriser les bonnes pratiques sur le territoire
- Identifier de la pertinence d'un Projet Alimentaire Territorial intercommunal

Par ailleurs, la CCPMB soutiendra les actions du territoire suivantes :

- Accompagner la plantation de haies / arbres sur le territoire
- Favoriser l'intégration de leviers agricoles dans les documents d'urbanisme
- Appuyer l'animation du volet « Stratégie pastorale » du Contrat Haute-Savoie Nature

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Animer le Plan Pastoral Territorial***En cours*

Depuis 2010, la CCPMB s'est engagée dans l'animation d'un Plan Pastoral Territorial. Les espaces pastoraux du Pays du Mont-Blanc constituent un patrimoine agricole et écologique majeur. Ils sont largement soumis aux effets du changement climatique, à la pression de la prédation et aux conflits d'usages. Afin d'assurer leur maintien et leur résilience, un accompagnement renforcé, notamment financier, est nécessaire pour soutenir les actions adaptées sur le terrain. Dans ce cadre, le Plan Pastoral Territorial 2023 - 2028 vise à structurer et à renforcer ses efforts pour améliorer les conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux et les préserver face aux pressions climatiques. Il comporte notamment les chantiers suivants :

- Accompagnement financier et renforcement des actions pour le maintien des espaces pastoraux soumis aux changements climatiques
- Action d'éducation (Un berger dans mon Ecole) [action en cours]

Objectif PCAET

- Animation scolaire dans 8 classes par an
- Accompagner 5 projets d'investissement en alpages par an

Budget

- 17 500€ pour l'animation scolaire

Indicateur d'impact

- Surface d'espaces pastoraux ayant bénéficié du PPT

Indicateur de réalisation

- Nombre d'interventions dans les écoles
- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre de projets soutenus par les subventions du PPT
- Nombre de projets accompagnés par la CCPMB
- Nombre d'alpages bénéficiaires

Mesure 2**Animer le Comité local Avenir Agriculture Pays du Mont-Blanc***En cours*

La CCPMB a pour objectif de de maintenir les espaces pastoraux et les services écosystémiques qu'ils rendent. Elle souhaite également préserver l'activité agricole sur son territoire, et protéger les surfaces de foncier agricole. En effet, les surfaces en estive ne suffisent pas à la fonctionnalité des exploitations. Elles ont besoin d'espaces en plaine et sur les coteaux pour produire de l'herbe et pour accueillir les animaux lors des intersaisons.

Il est donc nécessaire d'anticiper les besoins de transmission des exploitations.

La CCPMB souhaite donc :

- ▶ Améliorer la connaissance des potentiels cédants
- ▶ Encourager la protection des surfaces agricoles dans les documents d'urbanisme
- ▶ Accompagner les opérations de restructuration foncières entre propriétaire et entre agriculteurs pour permettre notamment de limiter les déplacements.
- ▶ Animer la concertation autour de la transmission
- ▶ Inciter les communes à acquérir des parcelles agricoles, biens vacants et à reconquérir les friches

Objectif PCAET

- ▶ Permettre le maintien des exploitations agricoles
- ▶ Faciliter la transmission des exploitations
- ▶ Créer un espace de concertation autour de la transmission / installation

Budget

- ▶ 8 000 € (15 000 € la première année)

Indicateur d'impact

- ▶ Surface acquises de parcelles agricoles, biens vacants, reconquête des friches [Action Communale]
- ▶ Surfaces engagées dans des échanges entre propriétaire et entre agriculteurs
- ▶ Km de déplacements évités (donc gain CO₂ et polluants atmosphériques)

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre d'échanges organisés entre agriculteurs
- ▶ Nombre de communes impliquées dans l'acquisition de parcelles, biens vacances, reconquête de friches (commune)
- ▶ Nombre d'exploitations reprises

Mesure 3**Etudier l'opportunité d'un Projet Alimentaire Territorial***Nouveau*

La CCPMB envisage d'évaluer la pertinence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour structurer une politique alimentaire cohérente à l'échelle intercommunale. Cette démarche permettra d'analyser le potentiel de diversification de l'agriculture locale, de favoriser les circuits courts et d'étudier la mise en place de groupements de commande pour la restauration collective (qui sont déjà en place pour une partie des communes du territoire). L'objectif est de renforcer la résilience alimentaire du territoire tout en soutenant les filières agricoles locales. Il pourra notamment déboucher sur :

- ▶ Construction de groupement de commande à l'échelle de l'intercommunalité dans l'objectif de préserver la filière agricole et d'élevage
- ▶ Evaluation du potentiel de diversification de l'agriculture locale

Objectif PCAET

- ▶ Augmenter la quantité d'aliments produits localement pour approvisionner la restauration hors domicile du territoire

Budget

- ▶ 3 000€

Indicateur d'impact

- ▶ Quantité d'aliments locaux consommés dans la restauration hors domicile locale

Indicateur de réalisation

- ▶ Réalisation d'une étude d'opportunité d'un PAT
- ▶ Nombre de communes impliquées dans le groupement de commande local

Mesure 4**Accompagner et soutenir la plantation de haies, d'arbres et de vergers (agroforesterie)****Nouveau**

L'agroforesterie est une des pratiques agroécologiques qui permet de mieux infiltrer et stocker l'eau, faire de l'ombrage sur les pâturages, réduire le vent et améliorer la qualité des sols. Il s'agit donc d'un levier important en matière d'adaptation. Depuis 2019, grâce au Contrat Territorial Espaces Naturels Sensibles mené avec le Département de la Haute Savoie, la CCPMB a entrepris un inventaire des vergers présents chez les particuliers, collectivités et entreprise. En parallèle, des formations sur les techniques d'entretien et de multiplication des arbres fruitiers ont pu être proposées dès 2019 pour les particuliers et 2022 pour les collectivités.

La CCPMB compte :

- ▶ Créer, soutenir ou participer aux dispositifs d'aide pour la plantation de haies et d'arbres sur les sites d'exploitations, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les pépinières locales développées sur le territoire
- ▶ Réaliser un diagnostic territorial de l'agroforesterie (vergers et haies) existante, en prenant en compte les résultats de l'inventaire déjà réalisé chez les propriétaires volontaires depuis 2019 et des potentiels fonciers (parcelles, biodiversité, pratiques agricoles, enjeux paysagers ou climatiques).
- ▶ Mobiliser les acteurs agricoles et associatifs via des réunions d'information, un recensement des porteurs de projets et des besoins en accompagnement.
- ▶ Poursuivre l'organisation de cycles de formations/actions (greffe, taille, plantation, choix variétal, suivi technique, en lien avec les saisons et les filières locales) qui existe déjà depuis 2019 pour les particuliers.

Objectif PCAET

- ▶ Adapter les systèmes agricoles aux aléas climatiques (chaleurs, sécheresses, vents violents).
- ▶ Améliorer la fertilité, la structure et la capacité de rétention en eau des sols.
- ▶ Stocker du carbone dans les systèmes agricoles.

Budget

- ▶ 20 000€

Indicateur d'impact

- ▶ Surface agricole en systèmes agroforestiers en hectare
- ▶ Stockage carbone additionnel estimé
- ▶ Nombre d'exploitations engagées dans une démarche agroforestière
- ▶ Surface de vergers estimée

Indicateur de réalisation

- ▶ Dispositif de soutien financier ou technique opérationnel
- ▶ Nombre de projets accompagnés techniquement
- ▶ Livrable du diagnostic territorial de l'agroforesterie
- ▶ Nombre de journées de sensibilisation et formation (agroforestiers, techniciens)

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶ Département Haute-Savoie ▶ Chambre d'agriculture de Haute-Savoie ▶ Association Une Farandole et les Pépinières Fruitières du Mont-Blanc ▶ Association Jardin des cimes

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3						
Mesure 4						

CCPMB – Soutien

Mesure 1 :**Encourager l'intégration des enjeux agricoles dans les PLU et autres documents d'urbanisme***Nouveau*

Comme sur les sujets de préservation de la ressource en eau, les documents d'urbanisme constituent un outil important dans la protection des espaces agricoles et du maintien de leur vocation pastorale. C'est pourquoi, la CCPMB souhaite accompagner ses communes sur les sujets suivants :

- ▶ Cartographier et intégrer les zones à forte valeur agricole (sols fertiles, irrigation possible, etc.) dans les PLU en tant que zones à protéger (zonage A, identification en trame verte et bleue, etc.).
- ▶ Encourager l'insertion des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) agricoles dans les PLU, permettant des aménagements à vocation agricole (bâtiments d'exploitation, serres, etc.).
- ▶ Animer des campagnes de sensibilisation pour les communes et propriétaires fonciers

Objectif PCAET

- ▶ Intégration dans 100% des PLU

Budget

- ▶ 6000€

Indicateur d'impact

- ▶ Nb de PLU intégrant des OAP agricoles
- ▶ Surface d'espaces agricoles protégés dans les PLU

Indicateur de réalisation

- ▶ Livrable de la cartographie des zones à forte valeur agricole
- ▶ Nb de campagnes de sensibilisation réalisées
- ▶ Nombre de personnes touchées par la sensibilisation

Mesure 2**Appuyer l'animation du volet « Stratégie pastorale » du Contrat Haute-Savoie Nature***Nouveau*

En complément du Plan Pastoral Territorial, la CCPMB contribuera à l'animation de la Stratégie Pastorale du Contrat Haute-Savoie Nature piloté par le Département. La CCPMB assurera la coordination avec les communes et les incitera à mettre en œuvre des actions, notamment sur :

- ▶ Reconquérir des surfaces pâturables
- ▶ Améliorer l'accès à l'eau
- ▶ Sécuriser les accès
- ▶ Conserver et améliorer les bâtiments
- ▶ Installer des toilettes sèches publiques en alpage

Objectif PCAET

- ▶ Protéger les espaces pastoraux

Budget

- ▶ Temps de travail interne CCPMB

Indicateur d'impact

- ▶ Surface d'espaces pastoraux ayant bénéficié des subventions du Département

Indicateur de réalisation

- ▶ Nb de projets financés par le Département de la Haute-Savoie
- ▶

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶ Département Haute-Savoie

Calendrier

Mesure	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesure 1						
Mesure 2						

Action**P5.A3 – Adapter les filières économiques du territoire
(tourisme et autres filières économiques locales)**

- *Orientation 3 : Adapter les filières économiques du territoire, et notamment le secteur du tourisme*

Contexte et enjeux

Une part importante de l'économie de la CCPMB repose sur le tourisme, notamment hivernal, particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Les projections climatiques indiquent une poursuite, voire une accélération des tendances observées, à horizon 2050 dans le massif du Mont-Blanc. Ces évolutions fragilisent le modèle économique des stations de ski, en particulier celles de basse et moyenne altitude. Le rapport de la Cour des Comptes (février 2024) recommande d'anticiper cette transformation en sortant de la dépendance au ski et en développant une gouvernance touristique élargie à l'échelle intercommunale.

En parallèle, l'élargissement potentiel de la saison estivale (fin du printemps, début de l'automne) peut favoriser l'objectif de développer le tourisme 4 saisons, notamment dans les zones moins élevées. Toutefois, les effets du changement climatique sur les milieux naturels et l'accessibilité des itinéraires de randonnée impliquent aussi de repenser la fréquentation des espaces montagnards.

Au-delà du tourisme, cette mutation touche également les métiers liés à l'agriculture, la forêt, ou le bâtiment. La CCPMB souhaite ainsi dresser un état des lieux des métiers en tension à court, moyen et long terme, pour anticiper les évolutions à venir et accompagner les reconversions professionnelles dans une logique d'adaptation économique durable.

A ce titre, la CCPMB pilotera l'action suivante :

- Animer le dispositif Espace Valléen
- Animer une démarche d'adaptation du territoire au niveau des filières professionnelles

Par ailleurs, la CCPMB soutiendra :

- Engager une réflexion transversale sur les différentes filières professionnelles du territoire à l'aune du changement climatique

CCPMB – Pilote**Mesure 1**

Animer une démarche sensible d'adaptation du territoire au changement climatique

Objectif PCAET

Nouveau

Le changement climatique impacte profondément l'ensemble des secteurs économiques du Pays du Mont-Blanc, en particulier les métiers liés à l'agriculture, au bâtiment et au tourisme. Face à ces transformations, il devient essentiel d'engager une réflexion collective avec les partenaires locaux pour anticiper et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles. Cette démarche vise à créer un contexte favorable pour des acteurs de toutes filières qui souhaiteraient se mobiliser face aux impacts du changement climatique. Par ailleurs, il s'agit de soutenir les porteurs de projets en facilitant l'accès aux financements et en jouant un rôle de facilitateur.

Cette mesure s'appuiera sur :

- ▶ Définition du besoin des communes volontaires
- ▶ Réalisation d'un diagnostic sensible auprès des acteurs économiques locaux et des habitants. L'objectif est ici de s'appuyer sur la force de l'expérience ressentie du changement climatique pour faciliter le passage à l'action.
- ▶ Appui aux communes pour les démarches de concertation des acteurs locaux
- ▶ Soutien aux actions mise en œuvre pour l'adaptation

- ▶ Engager les 6 communes "station de montagne" dans une réflexion sur l'adaptation au changement climatique

Budget

- ▶ 20 000€/an

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de communes engagées dans le diagnostic sensible
- ▶ Nombre d'actions d'adaptation engagées sur le territoire

Indicateur de réalisation

- ▶ Livrable du besoin des communes
- ▶ Livrable du diagnostic sensible
- ▶ Nombre d'actions de concertation des acteurs locaux
- ▶ Nombre de participants à la concertation

Mesure 2**Animer le dispositif Espace Valléen****En cours**

Après avoir été retenue pour le dispositif Espace Valléen de 2015 à 2021, la CCPMB a de nouveau candidaté avec succès pour un second programme s'étendant jusqu'en 2027. Cette nouvelle sélection lui permet de poursuivre et renforcer ses actions de diversification et de développement touristique sur le territoire. Le pilotage et l'animation de ce dispositif visent à créer une offre touristique plus variée et durable, moins dépendante des aléas climatiques hivernaux. En favorisant des activités innovantes et respectueuses de l'environnement, la CCPMB accompagne les acteurs locaux dans la transition vers un tourisme résilient, en cohérence avec l'axe 1 "Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique et l'adaptation de leur activité" de la stratégie 2021-2027.

Objectif PCAET

- ▶ Consolider la diversification touristique 4 saisons du territoire

Budget

- ▶ Interne (chargée de mission tourisme)
- ▶ Subventions de la Région, de l'Europe et de l'Etat

Indicateur d'impact

- ▶ Quantité d'offre touristique hors ski en hiver sur le territoire

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre d'actions du programme Espaces Valléens finalisées
- ▶ Nombre de projets de diversification réalisés

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶ Offices du tourisme ▶ CC de la Vallée de Chamonix Mont-Banc

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						



PRIORITE 6 – GERER LES RISQUES ET PROTEGER LA POPULATION

1. AMELIORER LA GESTION DE CRISE ET LA PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES, NOTAMMENT EN CAS DE FORTES CHALEURS
2. MAINTENIR LES ACTIONS TERRITORIALES EN MATIERE DE PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'AIR

Action**P6.A1 – Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs**

Orientation 1 : Développer le rafraîchissement des espaces publics et des bâtiments pour garantir le confort d'été

Orientation 2 : Garantir la protection des populations, notamment des plus vulnérables

Contexte et enjeux

Le diagnostic du PCAET a permis de mettre en lumière les effets déjà constatés du dérèglement climatique sur l'ensemble des risques. Pour rappel, la température moyenne annuelle (mesurée à la station de Thônes) a augmenté de 2.2°C sur la période 1951-2022. Il faut également noter une accélération particulièrement marquée dans le Massif du Mont Blanc (deux fois plus importante que le réchauffement mesuré à l'échelle globale), en raison notamment de la réduction de l'albedo en montagne. Le diagnostic a également identifié une augmentation de la température moyenne du territoire comprise entre 2,1°C et 2,5°C à horizon 2050 et 3,3°C et 4,4°C à horizon 2100, selon les scénarios climatiques du GIEC retenus.

Les risques d'inondations, de coulées de boue et d'éboulement sont également accentués par le changement climatique alors que le territoire de la CCPMB est déjà particulièrement exposé. Entre 1982 et 2023, plus de la moitié des arrêts de catastrophes naturelles (53 sur 99) concernent ces aléas, notamment dans les communes de Megève, Sallanches et Praz-sur-Arly. Plusieurs communes du territoire sont intégrées au Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de la Haute-Vallée de l'Arve. L'ensemble des communes membres du SM3A ou du SMBVA relèvent d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ou d'un programme d'études préalables. Ces dispositifs structurants permettent d'améliorer la connaissance du risque, de renforcer les ouvrages hydrauliques et d'identifier des zones d'expansion des crues.

Les zones urbanisées se densifient, accentuant les phénomènes de surchauffe urbaine et concentrant la population exposée au risque inondation. La CCPMB souhaite agir pour prévenir et s'adapter aux conséquences de l'augmentation des risques climatiques. Soumise à de multiples risques, elle a l'obligation d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) afin d'organiser les capacités intercommunales au profit des communes et de favoriser la mutualisation des moyens.

CCPMB – Pilote

Mesure 1	Objectif PCAET
Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde	
<i>Nouveau</i>	
Conformément aux exigences de la loi Matras, la CCPMB lance l'élaboration de son PICS en coopération étroite avec les communes de son territoire. La démarche permettra de :	▶ Renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques (canicule, crues, feux de forêts, ...) en coordonnant la gestion des risques à l'échelle intercommunale et en lien avec les communes.
▶ Réaliser un diagnostic des risques majeurs à l'échelle intercommunale (incluant les nouveaux risques climatiques, notamment les feux de forêts) ▶ Recenser les vulnérabilités (personnes fragiles, établissements sensibles, infrastructures critiques) ▶ Définir des mesures d'alerte, d'évacuation, d'abris, de coordination intercommunale ▶	Budget ▶ 56 000€ Indicateur d'impact ▶ Nombre de procédures et outils de gestion de crises mutualisés entre les communes ▶ Augmentation du taux de population sensibilisée aux risques (enquête) Indicateur de réalisation ▶ PICS validé et mis à jour annuellement ▶ Nombre de communes impliquées dans les exercices de simulation ▶ Nombre d'agents formés aux procédures de crise

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶ DDT

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						

CCPMB – Soutien

Mesure 1 :

Réduire les îlots de chaleur par la désimperméabilisation, la végétalisation des espaces publics et la mobilisation citoyenne*Nouveau*

[En lien étroit avec la mesure Promouvoir la désimperméabilisation des sols et végétalisation – P4]

Les projets de désimperméabilisation et de végétalisation permettent d'améliorer la gestion des eaux pluviales, en limitant notamment le ruissellement, et de réduire la surchauffe urbaine. Il pourra s'agir de :

- ▶ Inciter la désimperméabilisation & végétalisation des cours d'école
- ▶ Initier des projets citoyens de végétalisation (Appel à projets)
- ▶ Aider à la recherche de financements (DSIL, Fonds vert, Agence de l'eau, plan canicule scolaire...)
- ▶ Mettre à disposition de fiches techniques simples (choix d'essences, sols perméables, îlots ombragés)
- ▶ Accompagner via des visites ou des formations (CAUE ou autres experts)
- ▶ En lien avec les communes et les CCAS, diagnostiquer les espaces extérieurs (EHPAD, foyers logement...) et proposer des aménagements
- ▶ Organiser des chantiers participatifs avec les habitants (trottoirs, cours d'immeuble, jardinières de rue, murs végétalisés)
- ▶ Valoriser les projets par des événements de quartier ou scolaires (fête de la nature, journée du climat, etc.)

Objectif PCAET

- ▶ Favoriser des environnements urbains plus frais, vivables et sains, en priorisant les publics les plus vulnérables (scolaires, personnes âgées) via des projets de désimperméabilisation et de végétalisation portés par les communes et/ou les citoyens.

Budget

- ▶ 5 000€

Indicateur d'impact

- ▶ Surface artificialisée revégétalisée
- ▶ Surface désartificialisée
- ▶ Réduction estimée des températures au sol (via thermographie ou modélisation)

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de cours d'école végétalisés ou désimperméabilisés
- ▶ Nombre d'EHPAD ou établissements ayant bénéficié d'un diagnostic ou d'aménagement
- ▶ Nombre de projets citoyens soutenus ou animés

Mesure 2

Elaborer un plan intercommunal de protection des personnes vulnérables face aux effets du changement climatique*Nouveau*

La vulnérabilité face au changement climatique dépend notamment de la capacité d'adaptation de chacun et chacune à y faire face : l'âge, le type de ménage, le niveau socio-économique, l'isolement, les handicaps, etc. Autant de facteurs importants qui influent sur la vulnérabilité des populations.

Les personnes au croisement de plusieurs de ces facteurs sont donc à protéger particulièrement. La CCPMB appuiera les communes sur ce sujet :

- ▶ Renforcer les actions communales de lutte contre l'isolement en facilitant le partage d'expérience
- ▶ Animer la Convention territoriale globale (convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire) et y prendre en compte les enjeux climatiques
- ▶ Recenser les personnes vulnérables via les CCAS
- ▶ Identifier et cartographier les lieux rafraîchis accessibles au public

Objectif PCAET

- ▶ Renforcer la résilience sociale et sanitaire du territoire face aux vagues de chaleur ou aux aléas climatiques, en priorisant les publics fragiles (personnes âgées, isolées, précaires, mal logées, handicapées...).

Budget

- ▶ 3 000 €
- ▶ Temps de travail interne (coordination CTG)

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de personnes suivies en situation de crise (retours CCAS, ARS)
- ▶ Nombre de communes avec un registre des personnes vulnérables mis à jour

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de lieux de rafraîchissement identifiés et signalés
- ▶ Nombre de temps d'échange intercommunaux organisés

Mesure 3**Développer des solutions de rafraîchissement urbain, sur les bâtiments et dans l'espace public***Nouveau*

Pour faire face aux fortes chaleurs de plus en plus fréquentes et intenses, des solutions de rafraîchissement alternatives à la climatisation sont à développer. Elles permettent de :

- améliorer le confort d'été,
- ne pas empirer le phénomène de surchauffe urbaine
- limiter la hausse des consommations énergétiques qu'induit la climatisation.

Au niveau des espaces publics, des moyens complémentaires à la désimperméabilisation et la végétalisation (cf. mesure 1) existent. La CCPMB appuiera les communes sur ce sujet via :

- ▶ Élaboration d'un guide intercommunal des solutions de rafraîchissement urbain (ombrage végétal ou bâti, fontaines, revêtements clairs, brumisation, orientation des bâtiments, ventilation naturelle...)
- ▶ Lancement d'un appel à projets « démonstrateurs » sur le confort d'été dans l'espace public (placettes, arrêts de bus, écoles, maisons de santé...)
- ▶ Accompagnement des projets communaux d'adaptation des espaces publics (végétalisation de placettes, création d'îlots de fraîcheur, traitement des cours d'école ou de crèche, mobilier urbain ombragé, revêtements perméables) via des échanges entre communes par exemple
- ▶ A l'échelle du bâti résidentiel, ces enjeux seront intégrés dans l'accompagnement Case Rénov (cf. Priorité 1)

Objectif PCAET

- ▶ Développer les îlots de fraîcheur dans le territoire

Budget

- ▶ 3 000 €
- ▶ Temps de travail interne

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de bâtiments publics ou ménages privés avec des solutions de rafraîchissement

Indicateur de réalisation

- ▶ Livrable du guide des solutions de rafraîchissement
- ▶ Création de l'appel à projet démonstrateurs
- ▶ Nombre de réunions d'échanges intercommunales
- ▶ Nombre de communes accompagnées
- ▶ Nombre de projets accompagnés

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable ▶ Développement territorial (mesure 2)	▶ CCAS ▶ Ecoles ▶ EHPAD

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						
Mesure 3						

Action**P6.A2 – Maintenir les actions territoriales en matière de préservation de la qualité de l'air**

Orientation 3 : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air du territoire

Contexte et enjeux

Le territoire de la Vallée de l'Arve regroupe 5 intercommunalités, dont celle du Pays du Mont Blanc. Il est très fortement exposé aux surconcentrations de polluants atmosphériques. Cette pollution est principalement liée aux émissions de particules fines, qui proviennent pour plus de la moitié du chauffage domestique. Le reste des émissions est partagée entre le secteur industriel et les transports (NO_x, BaP, O₃). Depuis 2013, ce territoire est doté d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Un deuxième plan d'action a été publié en 2019 dont les principales mesures sont :

- ▶ Poursuivre la réduction de l'impact du chauffage au bois et la promotion des installations moins polluantes
- ▶ Interdire le brûlage des déchets verts
- ▶ Réduire les émissions du secteur des transports, en proposant des alternatives à la mobilité individuelle, en réduisant la vitesse en période hivernale, en interdisant la circulation aux véhicules les plus polluants.
- ▶ Réduire les émissions industrielles de particules, de HAP et de solvants chlorés, via les Fonds Air Entreprises.

La CCPMB cofinance ces actions. Elle s'en fait le relais sur son territoire. L'amélioration de la qualité de l'air avait été fixée comme **première priorité du PCAET 2019-2024**. Dans son second PCAET, la CCPMB souhaite **poursuivre ces efforts** en :

- en maintenant son soutien pour la conversion des modes de chauffages des particuliers comme le **Fonds Air Bois** (cf : P1.A2),
- en poursuivant les **campagnes de sensibilisation**, les permanences à destination des artisans
- en informant sur les aides nationales.
- Avec le soutien aux entreprises sera revu en un fond unique (cf : P1.A2)

Par ailleurs, la CCPMB soutient la mise en place d'un **Institut éco-citoyen** sur son territoire (depuis 2023). Elle accorde à l'association une subvention de fonctionnement (75 000 € par an en 2024 et en 2025).

CCPMB – Pilote**Mesure 1****Promouvoir et soutenir les actions du Plan de protection de l'atmosphère (PPA)***En cours*

Dans la continuité de son premier PCAET, la CCPMB cofinance et participe à mettre en œuvre sur son territoire les actions inscrites dans le PPA de la Vallée de l'Arve.

- ▶ Relais et promotion du Fonds Air Bois (*858 changements d'appareils de chauffage subventionnés depuis 2020 sur le périmètre CCPMB*)
- ▶ Campagnes locales de sensibilisation adaptées au territoire du Pays du Mont Blanc.
- ▶ Permanences dans les communes, information auprès des artisans RGE.
- ▶ Relais des aides cumulables (MaPrimeRénov', CEE)
- ▶ Participations aux actions liées à la mobilité (Mobil Arve et Je covoit)
- ▶ Cofinancement de l'animation du PPA
- ▶ Cofinancement de la communication du PPA

Objectif PCAET

- ▶ 6 700 changements appareils de chauffage bois (*objectifs Fonds Air Bois périmètre PPA 1 + PPA 2*)
- ▶ Réduire les émissions de PM_{2,5} et PM₁₀, BaP, NO_x et réduire la formation d'O₃

Budget

- ▶ 98 200 € (primes, animation et communication)

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de dossiers FAB EnR sur le territoire de la CCPMB
- ▶ Nombre d'utilisateurs de Je Covoit' et de Mobil Arve
- ▶ Evolution des émissions de polluants atmosphériques (ATMO- Service Cas Rénov)
- ▶ Gain des émissions après le remplacement de chauffage

Indicateur de réalisation

- ▶ Nombre de campagnes de promotion du FAB EnR
- ▶ Nombre de campagnes locales de sensibilisation et ampleur
- ▶ Montants financiers versés en contribution aux actions du PPA
- ▶ Nb de campagnes de communication réalisées

Mesure 2 :**Alti'Air - Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air****Nouveau**

En 2022, la CCPMB a lancé un appel à projets de recherche pour :

- ▶ Approfondir et améliorer les connaissances de la qualité de l'air respiré par les habitants sur le territoire, pour protéger la santé et orienter l'action publique ;
- ▶ Mesurer en temps réel sur les côteaux et les villages en moyenne montagne et dans les vallées secondaires ayant des aérologies différentes

Lancé en 2023, en partenariat avec le CEREMA (Pilote du projet) et la société *Particle Vision* (ingénieur du projet) :

- ▶ **L'étude Alti'Air** avait pour objectif de déterminer précisément les types de polluants présents dans l'air et leur quantité sur 10 sites, allant de 590 à 1 810 mètres d'altitude ;
- ▶ Mise en place d'un réseau de micro-capteurs pour la surveillance de la qualité de l'air ;
- ▶ Prélèvement de particules et leur caractérisation morpho-chimique (identifier les sources de pollution) ;

En décembre 2024, l'étude a été prolongé dans une seconde phase afin d'optimiser les sites de mesure et approfondir la caractérisation des particules fines PM_{2,5} en saison hivernale. Elle prend fin avec la restitution des résultats à la fin de l'année 2025.

En 2026, la CCPMB s'attachera à valoriser et diffuser des résultats d'Alti'air (événementiel, graphiste, rédaction, conférences) auprès du grand public et décliner des actions d'atténuation et de préservation de la santé des habitants.

Objectif PCAET

- ▶ Renforcer la transparence environnementale, outiller les citoyens, alimenter les politiques publiques par la donnée fiable et partagée.

Budget

- ▶ 20 000 €

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre d'actions d'amélioration de la qualité de l'air engagées sur le territoire
- ▶ Nombre d'actions de protection des populations exposées engagées sur le territoire

Indicateur de réalisation

- ▶ Rapport d'étude
- ▶ Nombre d'événements grand public
- ▶ Nombre de participants aux événements
- ▶ Nombre de campagnes de communication grand public et ampleur

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						
Mesure 2						

CCPMB – Soutien

Mesure 1 :**Poursuivre le soutien à l'Institut Ecocitoyen de la Vallée de l'Arve***Nouveau*

L'Institut Écocitoyen est un outil territorial indépendant qui porte des projets de recherche locaux et des actions de science participative. Il implique citoyens, chercheurs et collectivités pour mieux comprendre l'impact de la pollution sur la santé et l'environnement. La CCPMB souhaite poursuivre le soutien à l'association entamé dès son lancement en 2023 :

- ▶ Soutien financier et politique à la structure dans sa phase de consolidation (2024–2026).
- ▶ Mise à disposition d'informations territoriales utiles (exposition aux sources locales de pollution, données sociales).
- ▶ Valorisation des travaux produits (études, diagnostics, ateliers).
- ▶ Implication des habitants du Pays du Mont-Blanc dans les campagnes de mesure, d'enquête ou de médiation scientifique.

Objectif PCAET

- ▶ Renforcer la transparence environnementale, outiller les citoyens, alimenter les politiques publiques par la donnée fiable et partagée.

Budget

- ▶ 5 000€

Indicateur d'impact

- ▶ Nombre de projets de recherches portés par l'Institut
- ▶ Nombre d'habitants du Pays du Mont-Blanc adhérents à l'Institut.

Indicateur de réalisation

- ▶ Montant de subvention annuelle versée à l'Institut

Pilotage et ressources

Service pilote	Partenaires
▶ Développement durable	▶ Institut Ecocitoyen de la Vallée de l'Arve

Calendrier

Mesure	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1						

Synthèse du plan d'action et contribution aux objectifs généraux et sectoriels

Synthèse des actions et leurs contributions aux objectifs du PCAET 2025-2031 de la CCPMB

Ce tableau de synthèse montre que les émissions de gaz à effet de serre du territoire étant étroitement liées aux consommations énergétiques, la stratégie de la CCPMB cible en priorité les secteurs les plus consommateurs d'énergie en 2022, à savoir le résidentiel (35 %), le tertiaire (25 %) et les transports (21 %), qui représentent à eux seuls 81 % des consommations énergétiques du territoire, ce qui explique la priorité donnée aux actions portant sur ces trois secteurs afin de contribuer de manière effective aux objectifs du PCAET.

Liste des actions contribuant aux...	Objectifs sectoriels					
Grands objectifs stratégiques (année de réf = 2022)	- 20% de consommation d'énergie finale totale ENSEMBLE DU TERRITOIRE	- 46% de consommations d'énergie finale SECTEUR INDUSTRIEL	- 25% de consommations d'énergie finale SECTEUR TRANSPORTS	- 21% de consommations d'énergie finale SECTEUR TERTIAIRE	- 20% de consommations d'énergie finale SECTEUR RESIDENTIEL	Total
- 57% EGES totale du territoire	12		14	6	8	40
0.1 Animer et coordonner la transition	3					3
3.3 Rationnaliser l'usage de la voiture individuelle avec des véhicules mieux remplis et moins polluants			6			6
3.4 Agir pour un transport de marchandises plus sobre et moins polluant			2			2
5.2 Préserver et adapter les filières agricoles du territoire	1					1
5.3 Adapter les filières économiques du territoire (tourisme et autres filières économiques locales)	1					1
6.1 Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs	1					1
0.2 Sensibiliser les publics, faciliter & accompagner les initiatives	5					5
0.3 Communiquer, faire rayonner la transition sur le territoire	1					1
1.1 Accélérer la rénovation énergétique du parc privé					4	4
1.2 Maintenir les aides pour le remplacement des systèmes de chauffage				2	3	5
1.3 Viser l'exemplarité pour la performance des bâtiments publics communautaires et communaux				4	1	5
3.1 Développer les mobilités actives			3			3
3.2 Poursuivre le développement du transport en commun			3			3

Synthèse tableau de suivi des objectifs et indicateurs

Distribution des actions contribuant aux grands objectifs	Nombre d'action	Source de l'indicateur	Impacts attendus
- 57% EGES totale du territoire	40		
0.1 Animer et coordonner la transition	3	*Nombre de communes accompagnées/sensibilisées [suivi CCPMB] *Nombre de projets réalisés [suivi CCPMB]	- 20% de consommation d'énergie finale totale - Sur l'ensemble du territoire
3.3 Rationnaliser l'usage de la voiture individuelle avec des véhicules mieux remplis et moins polluants	6	*Evolution des consommations d'énergies - totale par secteur et par vecteur énergétique [Source : ORCAE] *Calcul des gains d'émissions GES - données d'usages du services [Service Mobilité] *Evolution des émissions de GES total et par secteur [Source : ORCAE]	- 25% de consommations d'énergie finale - secteur transport routier
3.4 Agir pour un transport de marchandises plus sobre et moins polluant	2	* Calcul du gain énergétiques et d'émission de GES en remplacement de véhicule OM thermique [Service Développement Durable] *Evolution des consommations d'énergies - totale par secteur et par vecteur énergétique [Source : ORCAE] * Calcul des gains d'émissions GES - remplacement de véhicule [Service Mobilité] *Evolution des émissions de GES total et par secteur [Source : ORCAE]	- 25% de consommations d'énergie finale - secteur transport routier Electrification des voitures individuelles (85% du parc à horizon 2050); Aides à l'achat pour 25 VL & VUL + 3 PL 1 benne OM GNV acquises d'ici 2030
5.2 Préserver et adapter les filières agricoles du territoire	1	*Répartition du stock de carbone par type de réservoirs de la CCPMB [Source : outil Aldo] *Cerema, Portail de l'artificialisation des sols *Mode d'Occupation des Sols de la CCPMB – [Source : Corine Land Cover 2018]	Maintenir la capacité de séquestration nette carbone de 62 771 tCO2e/an, notamment via la préservation et l'accroissement des prairies (23% du stock de carbone) et exploitations agricoles
5.3 Adapter les filières économiques du territoire (tourisme et autres filières économiques locales)	1	*Observatoire du tourisme - nuitée touristique et retombée économique pour le territoire, *Evolution des températures - Haute-Savoie – source : Drias, Météo France, CNRM	Décarbonation du secteur touristique Diversification économique - 20% de consommation d'énergie finale totale - Sur l'ensemble du territoire
6.1 Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs	1	*Evolution des températures - Haute-Savoie – source : Drias, Météo France, CNRM *Evolution des températures moyennes à Thônes (source : Météo France) *Evolution des températures moyennes sur la saison hivernale à Chamonix (source : Météo France) *Evolution de la hauteur de neige moyenne à Chamonix (annuelle et saisonnière) (source : Météo France) *Evolution des décès pendant les canicules en Haute-Savoie sur la période 1974-2019 (source : ORCAE)	Objectifs adaptation au changement climatique : +2°C en 2030, +2.7°C en 2050
0.2 Sensibiliser les publics, faciliter & accompagner les initiatives	5	*Nombre de campagne de sensibilisation [suivi CCPMB] *Nombre de projets réalisés ou soutenus [suivi CCPMB]	- 20% de consommation d'énergie finale totale - Sur l'ensemble du territoire
0.3 Communiquer, faire rayonner la transition sur le territoire	1	*Nombre de campagne de communication [suivi CCPMB]	- 20% de consommation d'énergie finale totale - Sur l'ensemble du territoire
1.1 Accélérer la rénovation énergétique du parc privé	4	* Evolution des consommations d'énergies - totale par secteur [Source : ORCAE] * Calcul des gains de consommation énergétique en kWhEP/an/ dossier [Service Habitat] * Evolution des émissions de GES total et par secteur [Source : ORCAE]	- 20% de consommations d'énergie finale - secteur résidentiel
1.2 Maintenir les aides pour le remplacement des systèmes de chauffage	5	* Evolution de la production d'EnR par vecteur énergétique [Source : ORCAE] * Evolution des consommations d'énergies - totale par secteur et par vecteur énergétique [Source : ORCAE] * Calcul des gains de consommation énergétique en kWhEP/an/ dossier [Service Habitat] * Evolution des émissions de GES total et par secteur [Source : ORCAE] * ATMO AURA * Bilan PPA Vallée de l'Arve	- 20% de consommations d'énergie finale - secteur résidentiel - 21% de consommations d'énergie finale - secteur tertiaire

